Nations Unies A/61/PV.22

Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

22e séance plénière
Mercredi 27 septembre 2006, à 10 heures
New York

Présidente : M^me^ Al-Khalifa . . . . . (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexander Vondra, Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

M. Vondra (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection et je vous présente tous mes vœux de réussite dans la tâche difficile qui vous attend au cours des prochains mois. Le Président sortant de l'Assemblée générale, M. Eliasson, laisse derrière lui un bilan remarquable en matière de résolution des problèmes relatifs à la réforme. Je suis convaincu que vous continuerez de respecter les normes élevées qu'il a établies.

Nous avons noté que les changements mis en œuvre dans la douceur et la décence à l'ONU dans les 10 dernières années étaient le fait d'une personnalité éminente, M. Kofi Annan. Au moment où il s'apprête à quitter son poste à la tête du Secrétariat de l'ONU, je saisis cette occasion pour le remercier cordialement de tout ce qu'il a accompli. Ses réalisations font qu'il sera très difficile pour son successeur de relever le défi avec la même vigueur, la même habileté et le même dévouement.

Choisir un successeur adéquat au Secrétaire général ne sera certes pas aisé, mais je ne veux pas quitter cette tribune sans affirmer clairement les préférences de mon pays. Aucune personnalité de mon groupe régional n'a, à ce jour, occupé ce poste important. Nous pensons que le moment est venu d'envisager sérieusement cette option. M^me^ Vaira Vike-Freiberga de la Lettonie est une excellente candidate qui possède toutes les qualifications requises pour le poste de Secrétaire général. Elle peut compter sur notre plein appui.

Je voudrais également saluer un nouveau Membre de l'ONU, la République du Monténégro, dont la présence parmi nous nous rapproche de l'objectif d'une ONU réellement universelle.

Le Président de la Finlande s'est exprimé au nom de l'Union européenne il y a quelques jours. La République tchèque s'associe pleinement à cette déclaration. L'Union européenne a déployé d'énormes efforts pour contribuer à la préparation de cette session, et mon pays a participé activement et pleinement à ce processus. Je m'en tiendrai donc à vous faire part de quelques idées et observations portant sur les questions qui nous intéressent particulièrement.

J'ai la ferme conviction que nous voulons tous que notre monde soit plus sûr. C'est notre objectif ultime. Cependant, l'absence de sûreté et de sécurité semble être pratiquement générale. L'appui dont

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

auraient besoin des milliards de personnes souffrant de la faim et de la maladie dans les pays en développement fait défaut. De nombreuses personnes exposées à différents risques environnementaux et dangers naturels ne jouissent d'aucune protection. La sécurité en matière d'énergie fait l'objet d'un débat de plus en plus nourri. Beaucoup de femmes et d'hommes vivant dans l'oppression ne jouissent ni de la liberté ni de la dignité. La paix fait défaut, et il y a une impression de vulnérabilité vis-à-vis de toutes sortes de conflits armés.

Qui plus est, il y a la menace inquiétante du terrorisme – souvent alimenté par des extrémistes islamistes – qui engendre la peur, et frappe des cibles dans le monde entier, notamment dans leurs propres pays. Il est donc impératif de continuer d'adapter nos systèmes de sécurité, faute de quoi nous ne pourrons faire face à cette menace. Or nous devons être efficaces.

Faire du monde un lieu meilleur et plus sûr représente un défi complexe. Cela engage chaque État ainsi que les différentes organisations internationales. Mais au niveau mondial, le rôle de l'ONU face à ce défi est irremplaçable. Le Sommet du Millénaire de l'an 2000 et le Sommet mondial de 2005 ont énormément contribué à façonner notre ordre du jour à cette fin, notamment en établissant un équilibre entre les questions de sécurité, de développement et de droits de l'homme. Nous savons ce qu'il convient de faire. Mais nous manquons souvent à nos devoirs car notre volonté collective n'est pas assez forte pour appuyer la mise en œuvre des mesures et des actions décidées. Nous connaissons souvent le diagnostic. Nous connaissons le remède. Et pourtant, nous ne sommes pas capables de l'appliquer.

Il y a deux semaines, nous avons commémoré le cinquième anniversaire des attentats terroristes ignobles qui ont été perpétrés contre les États-Unis, mais aussi, j'ose le dire, contre nos valeurs communes. Le monde, après le 11 septembre, n'est plus ce qu'il était, et l'ONU a donc dû s'adapter. À la veille de cet anniversaire tragique, nous sommes parvenus à adopter la Stratégie historique mondiale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288), qui s'appuie sur les efforts du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. J'espère que cette Stratégie offrira plus que des orientations, et qu'elle deviendra un outil véritable pour apporter une aide réelle à ceux qui combattent le fléau du terrorisme sur le terrain.

On peut dire de manière générale que la communauté internationale et l'ONU devraient faire plus pour les États et les territoires qui se relèvent des conflits et du chaos. Nous disposons aujourd'hui de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies et l'espoir est qu'elle sera à l'avant-garde des efforts déployés pour insuffler la volonté politique et créer les moyens nécessaires pour aider les pays qui sortent de conflits tout en promouvant l'état de droit et les valeurs démocratiques et en les empêchant de retomber dans les conflits. La République tchèque est prête à assumer ses devoirs en tant que membre de la Commission, et ce dès le mois de janvier 2007.

La consolidation de la paix doit garder des liens étroits avec le maintien de la paix. En fait, la demande de ce service de l'ONU augmente, le Liban constituant l'exemple le plus récent. Cependant, même si l'on multipliait le nombre de Casques bleus, il serait encore nécessaire d'obtenir l'engagement réel des organisations régionales afin d'aider l'ONU à maintenir la paix et la sécurité. Je me félicite des débats récents sur le rôle de ces organisations, qui assument déjà une grande partie de la charge en Afghanistan, dans les Balkans, en République démocratique du Congo et au Soudan. De notre point de vue transatlantique, je me félicite en particulier de l'intensification de la coopération entre l'ONU, l'Union européenne et l'OTAN. Je suis fier de pouvoir dire que mon pays joue un rôle actif à cet égard. Notre présence est importante dans la Force de paix au Kosovo et dans la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan. Nous sommes disposés à envisager d'autres formes d'appui lorsque nous n'avons pas de participation directe.

Il est regrettable que le Sommet de l'ONU de l'année dernière n'ait pu trouver un langage commun en matière de désarmement et de non-prolifération. La propagation non maitrisée du trafic d'armes conventionnelles, leur utilisation contre les populations civiles et l'existence de mines terrestres meurtrières continuent d'attiser les conflits, les souffrances humaines et l'insécurité dans le monde. Mon pays appuie tous les efforts – ainsi que les différents programmes – visant à maitriser vigoureusement le commerce et l'emploi des armes. Mais il existe une menace encore plus grande, celle de la prolifération possible d'armes de destruction massive.

Nous nous félicitons de voir que le Conseil de sécurité est de plus en plus activement engagé dans l'examen de ces questions. La résolution 1540 (2004)

du Conseil a constitué un grand pas en avant. Elle a été récemment suivie par d'énergiques messages adressés à la République populaire démocratique de Corée et à l'Iran. Ces deux pays devraient se conformer scrupuleusement aux régimes de non prolifération nucléaire et abandonner toute ambition qui irait au-delà de l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire.

Il n'y a ni liberté ni sécurité lorsque des masses de personnes souffrent de la pauvreté et de la faim et vivent dans des conditions insalubres. Le Gouvernement de la République tchèque accorde en conséquence une grande importance à la coopération pour le développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Après les transformations économiques des années 90, nous avons régulièrement accru notre aide au développement chaque année. Par exemple, en 2005, l'aide tchèque au développement a augmenté de 16 % en termes réels – représentant ainsi 0,11 % de notre produit national brut. Cela place probablement notre pays au premier rang des nouveaux membres de l'Union européenne en matière d'aide au développement. Notre aide humanitaire a connu une hausse encore plus forte et nous sommes déterminés à poursuivre sur cette voie. Mon pays appuie également d'autres mesures qui pourraient apporter une aide supplémentaire – à savoir, une solution équitable au problème de la dette pour les pays pauvres, la limitation des subventions agricoles et la création de conditions plus propices aux échanges. À cette fin, nous adhérons à l'objectif d'un partenariat mondial pour le développement.

L'aide au développement est plus efficace dans un environnement stable et prévisible, qui se caractérise par l'état de droit, des structures démocratiques, une lutte efficace contre la corruption et le respect des droits de l'homme – sans oublier que ces caractéristiques attirent les donateurs car elles méritent fondamentalement d'être encouragées et exploitées. L'intérêt de l'ONU pour ces questions n'a cessé de croître au cours des dix dernières années, ce qui a conduit, entre autres, à la création, l'année dernière, du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Mon pays en a été l'un des premiers contributeurs. Nous sommes ainsi sur la bonne voie et nous ne devons pas nous arrêter en si bon chemin.

Dans le cadre de la réforme globale de l'Organisation, il a également été décidé lors du Sommet mondial de 2005 de transformer et de revaloriser la Commission des droits de l'homme, qui est ainsi devenue le Conseil des droits de l'homme. Nous devons œuvrer sans relâche, avec d'autres à Genève, pour en faire une source d'espoir pour les millions d'opprimés qui, dans différentes parties du monde, voient leurs droits bafoués.

Toutefois, la transformation du dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme ne pourra être couronnée de succès qu'à condition que le nouvel organe soit plus fort et plus efficace que le précédent, qu'il parvienne à développer ses procédures spéciales et ses activités axées sur un pays, qu'il trouve les moyens d'agir là où le besoin s'en fait sentir et qu'il établisse une véritable coopération internationale pour faire respecter les normes élémentaires des droits fondamentaux.

On doit opposer un système efficace aux régimes qui ne respectent aucun des principes démocratiques, qui utilisent leur pouvoir contre leur peuple, qui emprisonnent arbitrairement leurs opposants et qui violent les normes élémentaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est l'une des tristes ironies de notre temps que Aung San Suu Kyi soit placée en résidence surveillée au Myanmar, 15 ans après avoir reçu le prix Nobel de la paix.

Nous ne pouvons nous taire lorsque, à Cuba, des membres de l'opposition démocratique pacifique, qui plaident pour un dialogue et une réconciliation nationale, continuent d'être emprisonnés et de faire l'objet d'un harcèlement parce qu'ils seraient les ennemis de l'État. Nous devons aussi élever notre voix en signe de solidarité lorsque, au Bélarus, Aleksandr Kozulin, candidat des forces démocratiques aux dernières élections présidentielles, est condamné à une peine de prison pour avoir prétendument fomenté des troubles de l'ordre public.

Pendant plusieurs années, « réforme » a été l'un des termes du vocabulaire onusien les plus utilisés, souvent à mauvais escient. Toutefois, même les sceptiques doivent reconnaître que l'ONU a profondément changé en dix ans. Bien que certains projets de réforme aient été abandonnés, un certain nombre d'autres ont été exécutés. Toutefois, certains attendent toujours le feu vert, notamment le projet de réforme du Conseil de sécurité, qui n'a que trop tardé.

Cette année, priorité est donnée à la réforme de la gestion et des mécanismes de développement de l'ONU afin d'assurer la cohérence du système. Notre réussite dans ces domaines permettrait de renforcer et de rationaliser l'Organisation, en la rendant moins

bureaucratique et plus efficace. Nous espérons que les modifications seront soutenues par l'adoption d'un nouveau barème des quotes-parts plus équitable, par une discipline appropriée en matière de budget et de paiement et, enfin et surtout, par des progrès dans la mise en œuvre du Plan-cadre d'équipement.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, que mon pays est prêt à remplir, dans les délais voulus et en bon ordre, toutes les obligations qui lui incombent en tant que Membre des Nations Unies, notamment sa participation accrue au budget global et ses contributions aux opérations de maintien de la paix. Nous sommes conscients de notre responsabilité et nous la remplissons. En outre, nous continuons d'accroître le volume de notre aide humanitaire et réaffirmons notre volonté de promouvoir la paix et la sécurité dans certaines parties du monde. Cela, je crois, place mon pays dans une position de force pour être élu membre du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2008-2009.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Timothy Harris, Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Harris (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais, Madame la Présidente, formuler quelques observations préliminaires. Premièrement, Saint-Kitts-et-Nevis vous félicite vivement de votre élection à la Présidence de l'Assemblée générale de l'ONU. Ma délégation est convaincue que vous saurez vous montrer à la hauteur de cette tâche, remplissant ainsi de fierté non seulement le Royaume de Bahreïn, mais aussi la famille des Nations Unies. En deuxième lieu, je tiens à rendre hommage à la façon remarquable dont S. E. Jan Eliasson a dirigé la soixantième session de l'Assemblée générale de l'ONU, à un moment où l'Organisation fait l'objet de réformes et affronte de grands défis.

Je manquerais également à mon devoir si je ne saluais pas un diplomate hors pair en la personne de S. E. Kofi Annan, qui, pendant près de dix ans, a dirigé de main de maître la barque de l'ONU dans des eaux souvent agitées et difficiles. Nous avons une dette envers lui du fait de ses compétences extraordinaires d'homme d'État. Je reconnais en lui un frère de la diaspora et un joyau de la civilisation humaine.

Enfin, Saint-Kitts-et-Nevis souhaite à la République du Monténégro la bienvenue au sein de la famille des Nations Unies. Elle a pris le pari audacieux de jouer un rôle actif dans les affaires du monde et nous la félicitons de cette initiative.

Le thème de cette année, « Mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement », coïncide avec le souci majeur de mon pays d'établir un lien entre le besoin des droits de l'homme et le vœu d'une stratégie globale et durable pour le développement humain. Trop longtemps, les questions des droits de l'homme et du développement humain n'ont pas toujours suivi un cours parallèle. Ma délégation considère qu'il est grand temps de corriger cette erreur.

Au fil des ans, la communauté internationale a centré son attention soit sur les violations des droits de l'homme, soit sur le développement humain. Ce qui est parfois apparu, c'est que, malheureusement, les ressources allouées à un programme étaient réorientées vers un autre programme, ce qui avait alors des effets négatifs sur le premier. Ce que je suggère aujourd'hui, c'est une stratégie qui lie les droits de l'homme et le développement humain de manière à garantir que nos peuples soient globalement pris en charge.

Nous sommes sans doute nombreux à nous souvenir qu'au cours de la session précédente de l'Assemblée générale, au moment de la création du Conseil des droits de l'homme, un appel avait été lancé à intégrer le droit au développement dans le thème plus large des droits de l'homme. Ma délégation estime que cela reste en principe nécessaire. Cependant, nous sommes également convaincus que le développement sous toutes ses formes ne peut produire d'effets ou de bienfaits à long terme si la question des droits de l'homme n'est pas prise en compte.

Nous proposons donc que l'Assemblée à sa soixante et unième session, veille à ce que les efforts visant à l'instauration d'un partenariat mondial pour le développement se poursuive de telle manière que les droits de l'homme et le développement humain aillent de pair et se complètent. Ma délégation estime que seule cette approche peut garantir l'émergence d'un véritable partenariat mondial pour le développement.

Ces nobles objectifs sont réalisables ainsi que Saint-Kitts-et-Nevis peut en témoigner de par sa propre expérience. Au sein de la Communauté des Caraïbes, nous nous sommes lancés dans un partenariat régional pour le développement dans lequel les droits de nos citoyens et le développement de notre peuple occupent la première place. Il y a quelques mois, nous avons formellement créé les marché et économie uniques de

la CARICOM. Il a fallu des années pour concevoir cette initiative : les États membres de la CARICOM, conscients des effets que celle-ci aurait sur leurs peuples, se sont évidemment efforcés de tous les aborder.

Nous savions que les difficultés iraient croissant, mais nous avons compris également que c'était nécessaire pour que nos ressortissants profitent réellement de cette tendance rapide à la mondialisation. Cependant, mes collègues de la CARICOM et moi-même avons cherché à limiter au maximum les conséquences néfastes à court terme.

Pour un pays comme le mien, qui n'a que récemment pris la douloureuse décision de démanteler son industrie sucrière vieille de 360 ans, les partenariats que nous avons entretenus au sein de la CARICOM nous ont aidés à soulager les souffrances de notre peuple et à nous préparer pour le marché unique. Ce dont nous avons besoin, à l'échelle mondiale, c'est de partenariats pour le développement qui garantissent à chaque État le respect des droits de l'homme et la possibilité du développement humain.

Quelle que soit l'approche choisie, les partenariats doivent être fondés sur le respect mutuel et la volonté de vivre en bonne intelligence. Nous vivons dans un monde marqué par la diversité, et la mondialisation rend aujourd'hui cette diversité plus visible que jamais. Si nous ne nous efforçons pas de nous respecter et de nous comprendre les uns les autres, les tensions s'intensifieront et l'instabilité règnera.

C'est pourquoi Saint-Kitts-et-Nevis s'est si souvent exprimé à cette tribune pour demander que soient reconnus dans cette instance les droits de l'homme du peuple de la République de Chine – à savoir Taïwan. La République de Chine est un pays démocratique qui n'a de cesse d'incarner les principes des Nations Unies. Ce pays continue de veiller à ce que les droits de l'homme et le développement humain soient favorisés et préservés ensemble, et il peut jouer un rôle significatif dans l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement. Il est un ami remarquable pour plusieurs États Membres de la famille des Nations Unies, et pas seulement pour ceux avec lesquels il entretient des relations diplomatiques. En tant que principal organe international, nous devons à la République de Chine et à ses 23 millions de citoyens appui et reconnaissance, et nous avons tout intérêt à voir ce pays participer pleinement au système des Nations Unies.

Ma délégation tient à distinguer et féliciter les peuples de la République démocratique du Congo et d'Haïti pour leurs efforts en vue de surmonter, par la démocratie, les périodes d'instabilité et d'incertitude qu'elles traversent. En République démocratique du Congo, plus de deux générations ont vu le jour entre les deux dernières élections démocratiques. Quant à Haïti, son histoire bicentenaire a été tumultueuse en raison de son approche de la vie démocratique. La Communauté des Caraïbes s'est particulièrement réjouie des mesures importantes qui ont été prises par la République d'Haïti en faveur de la démocratie et qui nous ont permis, cette année, de l'accueillir de nouveau dans notre giron.

Ces élections d'une portée historique n'auraient pu avoir lieu sans un effort concerté de toutes les parties concernées pour établir des partenariats, tout en se respectant mutuellement et en s'efforçant de promouvoir totalement et globalement les droits de l'homme et le développement humain, sans jamais cesser de vouloir la paix. Ces deux pays traversent une période critique, mais ma délégation loue leurs efforts et leurs initiatives, et nous restons fermement résolus à rejoindre le partenariat mondial pour favoriser leur développement.

Il y a un an, les chefs d'État et de gouvernement de la plupart des États Membres de l'ONU ont signé le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). On a vu dans ce document le catalyseur d'un engagement renouvelé en faveur d'un partenariat mondial pour le développement, la sécurité et les droits de l'homme. Lors de la soixantième session, cet engagement s'est trouvé renforcé par la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme. Le dialogue s'est poursuivi sur les questions liées à la réforme de l'ONU. Pourtant, il faut encore davantage de détermination et de coopération pour que ces réformes portent leurs fruits.

Nous devons poursuivre un effort concerté. Je ne saurais trop insister sur ce point. Honnêtement, nous devons reconnaître que les principes des Nations Unies n'ont pas guidé nos négociations et que les droits de l'homme et le développement humain n'ont pas été universellement préservés. J'ai déjà évoqué notre diversité mais elle doit cesser d'engendrer l'adversité, et donner lieu plutôt à des réformes plus générales.

Saint-Kitts-et-Nevis reste favorable à l'action en ce qui concerne la réforme de l'ONU. Cette réforme doit être transparente. Trois de ses aspects les plus litigieux se rapportent à la question de la transparence. Je parle de la réforme du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et du choix du Secrétaire général.

L'ONU a évolué. Nous devons tous en avoir conscience. L'instance, telle qu'elle a été conçue il y a 61 ans, n'est plus adaptée au monde d'aujourd'hui. La pleine représentation est nécessaire, et la transparence est essentielle. Ces conditions nous paraissent indispensables à la réussite d'un partenariat mondial.

À la présente session de l'Assemblée générale, Saint-Kitts-et-Nevis propose de réaffirmer l'importance des droits de l'homme et du développement humain. Nous avons effectivement commencé à le faire – et de façon très prometteuse – dans le cadre d'un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu récemment. À cet égard, nous reconnaissons qu'il est impératif que les droits de l'homme et le développement humain des migrants soient sérieusement pris en considération afin d'accroître la production et d'accélérer le développement dans les pays concernés.

Récemment, les États membres du groupe des pays les moins avancés (PMA) ont évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Ma délégation appuie l'initiative des PMA et souligne que les droits de l'homme et le développement humain doivent rester les principes de base des partenariats des PMA avec d'autres membres de la communauté internationale.

S'agissant de mon propre pays, Saint-Kitts-et-Nevis, nous demandons que la communauté internationale continue également de respecter ses engagements au titre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Le développement durable est un formidable défi pour les petits États insulaires en développement. Ceux-ci restent vulnérables aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux effets de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Nous devons encore examiner de près, et à notre rythme, la question de notre reclassement. Nos produits culturels restent exposés à la contrefaçon, et notre capacité à tirer avantage des progrès de la science et de la technologie demeure limitée. Les pays en développement sont encore exclus des processus de décision des institutions financières mondiales, dont les politiques ont souvent tendance à entraver et – oui – limiter le développement. Selon nous, un véritable partenariat mondial doit se traduire par la prise en compte des exigences de tous les États Membres, qu'ils soient grands ou petits, ainsi que de leurs préoccupations majeures.

Même s'il n'y aura pas de conférence de haut niveau sur le VIH/sida pendant la soixante et unième session, des pandémies telles que le VIH/sida continuent de porter gravement atteinte au développement en paralysant l'atout le plus important d'une nation, à savoir son peuple. Sans un développement réel, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés demeureront des catégories vulnérables de nos sociétés. Le financement du développement restera une grande préoccupation pour tous les pays en développement, et la paix et la sécurité internationales continueront de concerner chacun d'entre nous.

Pendant la plus grande partie de l'année, la majorité des Membres de l'ONU a subi le contrecoup de la crise énergétique dont l'impact négatif s'est fait sentir sur la croissance et les moyens d'existence. La famille de l'ONU, qui comprend tant les producteurs que les consommateurs de produits pétroliers et énergétiques, doit envisager collectivement un pacte mondial de sécurité énergétique incluant les pratiques optimales en matière de conservation de l'énergie et de sources énergétiques.

Enfin, le développement est une question de la plus haute importance pour nous tous. Nous avons donc besoin d'une approche intégrée de notre partenariat mondial. Toutes nos préoccupations cruciales doivent être abordées. Néanmoins, nous devons commencer par examiner avec attention la question des droits de l'homme et du développement humain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pranab Mukherjee, Ministre de la défense de l'Inde.

M. Mukherjee (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Madame, m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la soixante-et-unième session de l'Assemblée générale. Au nom de l'Inde, je

tiens à vous assurer de notre appui constructif et de notre engagement sans réserve à travailler avec vous afin de parvenir tant à réaliser les objectifs généraux énoncés dans la Charte, que ceux, plus spécifiques, de la réforme de cette Organisation tels qu'ils ont été établis dans le Document final du Sommet mondial, qui s'est tenu l'année dernière.

Le thème de ce débat général est celui de la « Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement ». Il est difficile de contester sa pertinence ou son actualité. Que nous examinions aujourd'hui des questions ayant trait au commerce international, aux mécanismes financiers international, aux méthodes visant à améliorer le bien-être économique et social, ou même aux différentes menaces pesant sur la paix et la sécurité qui représentent un défi pour notre existence collective, le thème commun qui se dégage est l'absence de partenariat mondial efficace et équitable. Il s'agit d'un élément essentiel, ne serait-ce que pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'important rapport annuel du Secrétaire général souligne plusieurs succès obtenus dans la réalisation de la réforme de l'ONU. Au cours de la précédente session de l'Assemblée générale, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, la Commission de consolidation de la paix, et le Conseil des droits de l'homme ont été mis en place, et l'on a convenu d'une Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. Nous avons également progressé peu à peu dans les réformes de la gestion et des finances. S'il est vrai que ces réalisations sont, de toute évidence, importantes, voire essentielles, il nous faut être honnête et reconnaître qu'il reste encore beaucoup de tâches en suspens et de difficultés majeures à surmonter. Il s'agit notamment de questions non réglées telles que la réforme de l'architecture de nos organes multilatéraux chargés de surveiller la sécurité, les échanges commerciaux, les flux financiers et le développement. Sans cette réforme, le mécontentement lié à la mondialisation ne fera que grandir. Sans elle, on ne pourra renforcer substantiellement ou garantir des ressources ou des flux de technologies aux pays en développement, alors qu'ils sont nécessaires pour assurer une véritable transformation économique et pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

On affirme parfois que les investissements du secteur privé se substituent aujourd'hui à la dépendance traditionnelle à l'égard de l'assistance et de l'aide au développement. Même si nous comprenons le rôle essentiel joué par les investissements du secteur privé, ils ne sauraient, selon nous, se substituer aux investissements publics dans les pays en développement dont les capacités d'absorption sont souvent limitées et où les infrastructures physiques et sociales sont souvent faibles. L'aide publique au développement (APD) reste un moyen important d'augmenter les investissements publics dans des domaines tels que le développement du capital humain et l'infrastructure rurale, qui attirent rarement les investissements du secteur privé.

Le processus qui consiste à accroître les ressources disponibles pour les investissements dans l'infrastructure sociale et économique des pays en développement peut être promu, dans une certaine mesure, par les pays développés s'ils réalisent rapidement leur objectif de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

Par ailleurs, il faut développer des sources novatrices de financement. Nous devons acquérir une meilleure compréhension des moyens d'encourager les pays les moins avancés à sortir du piège de la dette en leur offrant des programmes orientés vers l'annulation de la dette, sans insister sur les conditionnalités, telles que l'encouragement à la privatisation qui, appliqué de manière aveugle, pourrait recréer les difficultés qui étaient initialement à l'origine de l'endettement.

L'impasse dans laquelle se trouvent les négociations commerciales internationales est à n'en pas douter décevante si l'on tient compte des espoirs suscités à la suite de la Conférence ministérielle de Hong Kong et au Sommet du Groupe des Huit à Saint-Pétersbourg en juillet dernier. Il est souhaitable de reprendre ces négociations sans tarder mais il est indispensable de s'en tenir au mandat existant – le mandat de la Déclaration de Doha, le cadre de juillet et la Déclaration ministérielle de Hong Kong. Lors de l'examen du secteur agricole entrepris au cours des négociations menées lorsque l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été créée, on a clairement fait comprendre aux pays en développement que les subventions, qui faussent les échanges, seraient progressivement éliminées selon un calendrier précis. Réduire au minimum la vulnérabilité des agriculteurs défavorisés doit être notre priorité collective. On ne peut tolérer que, pour satisfaire des intérêts commerciaux, d'exigeantes conditions d'accès au marché imposées aux pays en développement évincent

les agriculteurs à faible revenu ou à revenu de subsistance.

Des engagements proportionnellement plus faibles en matière de réduction tarifaire générale, des instruments de développement plus efficaces et opérationnels pour certains produits spéciaux et un mécanisme de garantie spécial sont essentiels si l'on veut assurer la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance et répondre aux besoins des pays en développement en matière de développement rural. Le principe général d'un traitement spécial et différentié demeure donc un impératif absolu, et le fondement de la position des pays en développement.

Selon nous, il existe une logique impérieuse qui doit s'attacher à donner à l'ONU le rôle d'orienter la réforme globale des systèmes financiers et commerciaux internationaux. Ces réformes doivent viser à établir une architecture internationale qui reflète les réalités du XXI[e] siècle et qui soit capable de créer un environnement qui appuie efficacement les efforts nationaux d'élimination de la pauvreté. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont donné l'espoir aux pauvres et aux défavorisés du monde, et ces objectifs doivent être atteints d'ici à 2015. Dans ce contexte, la Banque mondiale doit rester fidèle à sa mission qui est de bâtir un monde libéré de la pauvreté, et sa stratégie doit rester ancrée dans l'approche historique axée sur le développement.

Le Document final du Sommet mondial de l'année dernière a souligné que donner davantage voix au chapitre aux pays en développement et leur assurer une participation accrue au sein des institutions de Bretton Woods demeure parmi nos préoccupations. Combler cette lacune en matière de participation requiert des réformes fondamentales de la structure des quotas, qui se font attendre depuis longtemps et qui sont absolument nécessaires pour renforcer la crédibilité et la légitimité du Fonds monétaire international (FMI). Les réformes des quotas doivent commencer avec la révision de la formule afin de refléter la force économique des divers pays au XXI[e] siècle. L'Organisation des Nations Unies doit encourager la prise de mesures immédiates pour entamer la deuxième phase de la réforme des quotas du FMI, qui comprend une révision fondamentale de la formule des quotas et l'augmentation subséquente des quotas pour tous les pays sous-représentés. Tout cela doit être fait dans les délais prescrits.

Le changement est la règle de la vie. L'insatisfaction très vive qui ressort de nombreuses déclarations vient de ce qu'il n'a pas été permis aux institutions de changer. Ce qui est vrai pour le domaine économique vaut également pour l'architecture de notre système de sécurité internationale que représente notre Organisation, unique en son genre, censée refléter la volonté collective du monde – un système qui reste prisonnier du passé. Les événements tragiques survenus récemment au Liban et la paralysie du processus de paix dans l'ensemble du Moyen-Orient ont souligné l'échec croissant que connaît l'institution investie par la Charte de la responsabilité principale des questions de paix et de sécurité.

Il est généralement accepté que le Conseil de sécurité ne peut plus être considéré comme reflétant le nouvel environnement international qui s'est dégagé depuis l'époque de sa création. Le Conseil de sécurité doit non seulement être plus représentatif mais également plus efficace si l'on veut qu'il soit capable de remplir de manière satisfaisante le rôle que lui a assigné la Charte.

Parallèlement, le Conseil de sécurité a tourné inutilement son attention vers des questions et des domaines qui ne relèvent pas de son mandat. Par exemple, l'inscription à son ordre du jour de questions sans rapport avec la paix et la sécurité constitue un empiètement sur le rôle assigné aux autres organes de l'Organisation des Nations Unies. Afin de veiller à ce que la communauté internationale s'approprie véritablement le processus visant à rendre notre monde plus sûr, il est essentiel d'entreprendre une réforme globale du Conseil de sécurité et d'augmenter le nombre de ses membres à la fois dans la catégorie des membres permanents et dans celle des membres non permanents. Ce n'est pas par accident que le rapport du Secrétaire général fait allusion au renforcement de la légitimité et au besoin urgent de réforme pour assurer la pertinence et la crédibilité du Conseil de sécurité.

La revitalisation de l'Assemblée générale est liée à la réforme du Conseil de sécurité. Ce n'est pas une coïncidence si les efforts pour la réformer sont restés vains. Une Organisation des Nations Unies renforcée et plus efficace suppose que l'Assemblée générale ait été revitalisée pour exercer son rôle et son autorité dans les domaines de responsabilité qui lui ont été assignés par la Charte et qui supposent notamment qu'elle traite efficacement de thèmes tels que le droit international et les droits de l'homme, les questions financières, budgétaires et administratives, ainsi que l'architecture

économique mondiale et les questions importantes liées au développement.

Je me tourne à présent vers une des questions les plus cruciales de notre époque : le problème du terrorisme. Bien que ce phénomène soit de plus en plus mondial, notre réaction collective est restée assez inadéquate. Les attentats perpétrés en Inde au cours des derniers mois soulignent les différentes manières dont le terrorisme défie les principes fondamentaux de l'humanité et le mandat de l'ONU. Il y a à peine deux mois, en un jour noir, plus de 200 personnes ont perdu la vie et plus de 1 000 ont été blessées dans des attentats ignobles commis à Mumbai et dans d'autres régions de l'Inde. Ces incidents et d'autres tout aussi monstrueux visaient clairement à répandre la plus grande terreur possible parmi le commun des mortels. Notre pays n'est pas la seule cible de ces actes meurtriers violents et aveugles. Réagir fermement contre le terrorisme exige qu'on mette en place une vaste coopération internationale, qu'on refuse aux terroristes l'espace dont ils disposent et qu'on mette les États mieux à même de faire face aux menaces terroristes. Il faut également une coopération soutenue et ciblée de la part des différents organismes nationaux, régionaux et mondiaux.

Au début du mois, nous nous sommes associés à l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288), même si idéalement, nous aurions aimé que l'Organisation des Nations Unies envoie un message beaucoup plus fort pour contrer le terrorisme. Nous devons rejeter collectivement et unanimement la notion qu'une cause puisse justifier le recours au terrorisme. Aucune cause ne pourra jamais justifier que des hommes, des femmes et des enfants innocents soient pris pour cibles. La communauté internationale doit indiquer qu'elle ne tolérera plus les actions des commanditaires et des instigateurs du terrorisme, notamment les États qui n'empêchent pas délibérément les terroristes d'utiliser leur territoire. Nous espérons que la Stratégie fournira à la communauté internationale l'élan nécessaire pour unir ses efforts de lutte contre le terrorisme en adoptant des mesures concrètes qui facilitent la coopération en matière d'extradition, de poursuites judiciaires, d'échange d'informations et de renforcement des capacités.

Nous avons approuvé la Stratégie antiterroriste mondiale, mais la convention générale sur le terrorisme international, à laquelle on travaille toujours, aurait fourni le cadre juridique nécessaire à une stratégie de lutte contre le terrorisme. Il n'est pas possible que nous n'ayons pas collectivement l'ingéniosité requise pour parvenir à un accord sur une convention générale, même si nous n'avons pu le faire, comme prévu pendant la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous devons œuvrer ensemble pour achever et adopter la convention générale, du moins pendant la présente session de l'Assemblée générale.

L'existence des armes nucléaires continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Selon nous, la meilleure mesure de non-prolifération est le désarmement universel, et la communauté internationale doit prendre immédiatement des mesures pour éliminer la menace de l'emploi des armes nucléaires. Il nous faut raviver la volonté de réaliser, par le biais des négociations et dans les délais prescrits, ce que le défunt Premier Ministre Rajiv Gandhi avait appelé un monde libéré de l'arme nucléaire et non violent. L'Inde présentera, à la présente session de l'Assemblée générale, un document de travail sur le désarmement nucléaire, sujet sur lequel nous attendons avec intérêt de travailler avec les États Membres.

Ces dernières années, de nouveaux dangers se sont fait jour en raison de la menace constituée par la prolifération de matériaux et de technologies liés aux armes de destruction massive, qui pourrait tomber entre les mains d'acteurs non étatiques et de groupes terroristes. La communauté internationale doit travailler en commun pour relever ces défis. Le bilan de l'Inde à cet égard est irréprochable, et nous avons adopté des mesures efficaces pour que les technologies que nous développons ne puissent faire l'objet d'aucune fuite.

Il est vrai que les pays en développement paient le plus lourd tribut aux pandémies, épidémies et maladies chroniques. Le fléau du VIH/sida, du paludisme, de la grippe aviaire et de la tuberculose représente une grave menace pour l'avenir de nombreux pays en développement, qui se retrouvent ainsi privés du segment le plus productif de leur société : les jeunes. Une collaboration mondiale accrue est requise pour mettre un frein à la prolifération de problèmes qui ont des conséquences sur la vie de la majorité de nos citoyens.

Il nous faut aussi aborder la question centrale des besoins spécifiques des pays en développement, notamment en Afrique, et des petits États vulnérables. Pour notre part, nous continuerons d'élargir notre programme de coopération Sud-Sud également à

travers le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, à travers Team 9 – notre programme spécial pour les pays d'Afrique de l'Ouest – et la mission de connectivité en Afrique, de même qu'à travers l'assistance, le renforcement des capacités et les transferts de technologie visant à réduire la vulnérabilité des petits États.

Le Premier Ministre Jawaharlal Nehru, qui incarnait notre attachement aux idéaux des Nations Unies a dit un jour :

> « Dans un monde caractérisé par une activité incessante et fiévreuse, les hommes ont peu de temps pour penser, moins encore pour se fixer des buts et des idéaux. Mais comment pouvons-nous agir, même dans le présent, si nous ne savons pas où nous allons ni quels sont nos objectifs? »

Confrontés comme nous le sommes à la mondialisation des menaces et aux limites de notre système international face à ces défis, nous n'avons jamais autant eu besoin d'une réforme globale de l'ONU. Nous devons donner à notre Organisation les moyens de relever les défis de notre époque en renforçant son rôle et son autorité en tant qu'élément fondamental d'un multilatéralisme véritable.

Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite liaison avec d'autres États Membres sous votre direction, Madame la Présidente, pour accélérer les réformes essentielles au sein de l'ONU et mettre en œuvre un partenariat mondial pour le développement qui fasse participer tout le monde et qui permette à chaque individu de mener une vie digne dans un environnement propre, sûr et sain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Justin Simon, Ministre des affaires juridiques d'Antigua-et-Barbuda

M. Simon (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Antigua-et-Barbuda se joint aux autres Membres de l'ONU pour vous féliciter, Madame, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Madame la Présidente, nous vous souhaitons de réussir dans toutes vos entreprises et vous assurons de notre pleine coopération. Je souhaite également remercier et féliciter votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, pour la façon remarquable dont il a présidé la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Permettez-moi aussi d'exprimer la reconnaissance du Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda à M. Kofi Annan pour les nombreuses années qu'il a passées au service des Nations Unies et pour son dévouement général à la cause de la paix et du développement dans le monde. Chaque année amène son lot de nouveaux défis, tous différents, qui s'ajoutent au fardeau qu'assume le Cabinet du Secrétaire général, et l'année passée n'a pas fait exception. En disant au revoir à M. Annan, au nom du Gouvernement et du peuple d'Antigua-et-Barbuda, je rends hommage au courage indomptable dont il a fait preuve ces 10 dernières années et je lui rappelle que la réussite n'est jamais définitive, ni l'échec fatal; seul compte le courage, et il a su se montrer à la hauteur des circonstances lorsqu'il fallait avant tout du courage.

Parmi les nombreuses réussites du XX^{e} siècle figure la création de l'ONU. Parmi les réussites de l'ONU au cours de ses 60 années d'existence, il faut citer son action en faveur de la décolonisation par des moyens pacifiques; sa promotion du concept de souveraineté comme droit naturel de toutes les nations et de tous les peuples; et son activité de sensibilisation de la communauté internationale au fait qu'à l'époque de la mondialisation, la majeure partie de l'humanité ne souffre pas tant des guerres entre États que des ravages de la pauvreté, de la faim, de la maladie, de la dégradation de l'environnement et des violations des droits de l'homme.

Nous avons conscience du caractère monumental de la tâche qui consiste à réformer cette Organisation. Nous sommes néanmoins encouragés par les avancées significatives qui ont été réalisées depuis l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005. Nous nous réjouissons que des progrès aient été enregistrés avec la création du Conseil des droits de l'homme, du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et de la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec l'accord trouvé sur une stratégie antiterroriste.

Antigua-et-Barbuda s'associe à cette communauté des nations pour souligner l'importance du développement social et économique, des droits fondamentaux de l'homme et du rôle central qu'ils jouent dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, du respect mutuel et d'une bonne volonté durable parmi les nations.

L'esclavage est peut-être aujourd'hui le crime contre l'humanité le moins reconnu, en dépit de ses conséquences : le déplacement injuste et le traitement brutal de toute une race. L'année prochaine – 2007 –

marquera le deux centième anniversaire de l'abolition du commerce triangulaire, autrement dit de la traite transatlantique des esclaves. Les 14 membres de la Communauté des Caraïbes, dont la population descend principalement d'esclaves d'origine africaine, souhaitent vivement attirer l'attention du monde sur cet anniversaire, et nous comptons sur l'appui unanime des Membres de l'Assemblée générale à la résolution que nous leur soumettrons bientôt, en espérant qu'ils se joindront à nous pour célébrer comme il se doit cet événement, qui présageait l'abolition de l'esclavage.

Dans quelques semaines, le 1er novembre, Antigua-et-Barbuda fêtera ses 25 ans d'indépendance politique. Alors que nous dressons le bilan de nos difficultés et de nos expériences en matière d'édification de la nation, le bilan aussi de notre action pour offrir à notre population un niveau de vie décent, notre rapport intérimaire est fait de réussites et d'échecs, le tout ponctué d'espoirs et de frustrations.

La vérité est que, nous sommes un petit État insulaire, politiquement indépendant et aux ressources limitées, qui évolue dans un monde économiquement interdépendant mais où règne une concurrence féroce.

Nos problèmes sont multiples. Cependant, affranchis d'un passé dominé par le colonialisme, nous sommes fiers de notre histoire en tant qu'État démocratique indépendant où des personnes de races, confessions ou affiliations politiques différentes sont libres d'exprimer et d'exercer tous les droits de l'homme fondamentaux, qui font partie intégrante du cadre juridique de l'ONU. Néanmoins, pour qu'une nation politiquement indépendante telle que la nôtre survive dans ce monde interdépendant sur le plan économique, cela nécessite un multilatéralisme effectif et la mise en place de véritables partenariats internationaux. En d'autres termes, notre avenir dépend de notre capacité de travailler efficacement les uns avec les autres dans un esprit de compréhension et de respect, compte tenu de la diversité de nos cultures, histoires et économies.

Antigua-et-Barbuda n'a que trop conscience de l'importance des partenariats et de la nécessité de travailler dans un cadre multilatéral afin de relever les défis que nous connaissons en tant que jeune nation en développement. Cela m'amène à évoquer l'importance du rôle de l'ONU en tant que creuset d'idées orienté vers des mesures constructives et concrètes.

Le programme de développement de l'ONU est ambitieux, noble, digne et nécessaire. Si nous accomplissons dans les délais les objectifs fixés, cela témoignera de la grandeur de l'humanité. Mon Gouvernement et mon peuple appuient donc tout processus de réforme de l'ONU propre à renforcer le niveau de représentation au sein de tous ses organes principaux, et à accroître son efficacité et sa légitimité. L'ONU doit être plus démocratique dans sa représentation, elle doit mieux tenir compte des réalités géopolitiques d'aujourd'hui et appliquer plus rapidement et efficacement les résultats de ses nombreux sommets, conférences et accords internationaux, y compris bien sûr la Déclaration du Millénaire.

Nous appuyons sans réserve ceux qui pensent que le multilatéralisme ne doit pas être subverti, et que le cadre fourni par l'ONU pour régler pacifiquement les conflits internationaux ne doit pas être sapé ou remplacé par des tendances unilatérales.

En outre, dans nos efforts pour remodeler et revitaliser les différents organes de développement de l'ONU, nous devons accorder une attention particulière à la vulnérabilité des États. Quand le produit intérieur brut tout entier d'un pays peut être réduit à zéro par une seule catastrophe naturelle ordinaire, l'économie de ce pays est certes vulnérable. Quand la principale source de revenu d'un pays peut être annihilée par des activités et des événements qui se produisent dans un pays éloigné, ce pays est sans nul doute vulnérable. Quand l'activité économique d'un pays peut être paralysée par l'incapacité d'un autre pays de respecter les règles internationales, les normes convenues et les décisions d'arbitrage, ou son refus de s'y soumettre, ce pays est de toute évidence vulnérable sur le plan économique. Pour les petits États insulaires tels que le mien, cette vulnérabilité est notre plus grande insécurité.

Au fil des ans, Antigua-et-Barbuda s'est associée au reste du monde pour pleurer les pertes innombrables causées par les catastrophes naturelles, qu'il s'agisse des inondations causées par les moussons, de la sécheresse en Afrique sub-saharienne ou des tsunamis asiatiques. Notre sous-région des Caraïbes est particulièrement sensible aux ravages annuels de la saison des cyclones qui va de juin – où le dicton populaire dit que c'est « trop tôt » – à octobre, lorsque c'est peut-être « terminé ». Le Gouvernement de mon pays estime qu'un examen des fonds internationaux existants pour les secours en cas de catastrophes et qu'une augmentation du montant des ressources financières disponibles sont nécessaires pour éliminer

le regrettable état de vulnérabilité de nombre de nos nations.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda pense que la guerre ne profite à aucun pays – ni au guerrier, ni au vaincu, ni à l'observateur passif. En tant que dirigeants de nations, la paix internationale est donc le plus beau cadeau que nous puissions faire à nos peuples et à nos enfants. Ainsi, un monde où sont favorisées les relations diplomatiques amicales et les concertations propices au règlement des conflits entre les pays constitue un précieux héritage que nous léguerons à nos enfants et petits-enfants.

Nos valeurs d'aujourd'hui et nos espoirs d'un avenir meilleur constituent des raisons suffisantes pour que mon pays applique un nombre important de traités relatifs à la lutte contre le terrorisme promus par l'ONU. Le terrorisme engendre l'insécurité et représente un fardeau financier très lourd, même pour des communautés et des pays très éloignés des lieux où sévissent les actes de terrorisme. Nous nous associons à ceux qui encouragent les Membres de l'ONU à continuer de faire face à la menace du terrorisme de manière intégrale par tous les moyens nécessaires, notamment la promotion et le respect de la tolérance religieuse, culturelle et ethnique.

Nous devons forcément faire preuve d'un sens plus aigu de nos responsabilités lorsque nous intervenons en tant que dirigeants mondiaux influents. Avec la croissance et le développement de la technologie, le monde entier est une scène de théâtre que jamais William Shakespeare n'aurait pu imaginer. Il nous appartient donc à tous de toujours bien réfléchir à nos entrées et sorties, ainsi qu'aux nombreux rôles que nous jouons sur la scène mondiale.

Nous nous joignons aujourd'hui à de nombreux pays qui ont, à de multiples reprises, lancé, dans cette auguste enceinte, leur appel fervent en faveur d'une action plus énergique de la part de la communauté internationale afin de réaliser les objectifs louables et les intentions de la Charte des Nations Unies dans les domaines du financement d'un développement digne de ce nom et du commerce équitable. Le Secrétaire général, Kofi Annan, a parfaitement raison en termes politiques lorsqu'il a dit de cette tribune il y a quelques jours que le « partenariat mondial pour le développement », surtout dans le domaine du commerce, qui est crucial, n'existe en fait encore que sur le papier. ». (A/61/PV.10)

Nous avons trop souvent pris des mesures correctives au niveau national pour créer ce que l'on appelle, dans le jargon de l'ONU, un environnement propice. Cependant, nous ne voyons guère de résultats réels ou tangibles parce que les pays développés ne tiennent pas leurs engagements mais continuent, malgré leurs belles paroles, à appuyer ou perpétuer des déséquilibres systématiques dans le système commercial international.

En dépit de ses ressources limitées et de son économie très vulnérable, Antigua-et-Barbuda s'est engagée dans une stratégie de diversification économique fondée sur les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Hélas, même si nous respectons ces règles, les pratiques commerciales inéquitables de certains de nos partenaires internationaux menacent de réduire à néant les modestes progrès économiques que nous avons enregistrés ces derniers temps. Nous devons nous demander si nous désirons vraiment élever le niveau de vie dans le monde en développement et si nous désirons vraiment réaliser le développement durable.

Soyez certains que malgré ce que l'on continue à dire, Antigua-et-Barbuda poursuivra ses efforts pour parvenir à un niveau de vie élevé et à un bien-être économique et social plus tangible pour nos 80 000 habitants. Nous poursuivrons notre partenariat avec nos pays frères au sein de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et des groupes sous-régionaux la Communauté des Caraïbes. Nous continuerons de prôner une bonne gestion de l'environnement et la promotion des éléments de base du développement durable dans notre pays, dans notre région et au-delà. En outre, en cherchant à accroître la coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour parvenir à un développement économique plus concret et durable, nous continuerons de mettre l'accent sur des stratégies de développement nationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Youssouf Bakayoko, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire.

M. Bakayoko (Côte d'Ivoire) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection est le témoignage de la grande estime que la communauté internationale porte à votre pays, le Bahreïn, ainsi qu'à votre personne dont la riche

carrière diplomatique permettra, j'en suis convaincu, de trouver des solutions idoines aux problèmes que cette session est assurément appelée à résoudre.

Je vous prie également de bien vouloir transmettre les félicitations de ma délégation aux autres membres de votre bureau. Soyez assurée de sa disponibilité et de sa volonté constante à œuvrer avec vous pour le succès des travaux de la présente session. Qu'il me soit en outre permis d'exprimer à votre prédécesseur, S. E. M. Jan Eliasson de la Suède, la reconnaissance de la délégation ivoirienne pour les intenses activités qu'il a su mener au cours de sa présidence et pour la qualité du travail accompli.

Il me plaît de rendre un hommage appuyé au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et de lui réitérer l'appréciation de la Côte d'Ivoire pour la compétence avec laquelle il s'acquitte de sa mission à la tête de notre Organisation. Au moment où il s'apprête à quitter définitivement ses fonctions, je voudrais lui dire toute la fierté de mon pays, voisin du Ghana, sa terre natale, pour la manière distinguée avec laquelle il a conduit les destinées de l'ONU durant ces 10 dernières années. Je voudrais lui exprimer, encore une fois, la sincère reconnaissance du peuple et du gouvernement ivoiriens pour son engagement personnel en faveur de l'avancement du processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire.

Quant à la République du Monténégro qui vient d'intégrer la grande famille des Nations Unies, je voudrais lui souhaiter la bienvenue et l'assurer de l'entière disponibilité de la Côte d'Ivoire à coopérer avec elle.

À l'occasion de l'Assemblée générale marquant les 60 ans de l'Organisation des Nations Unies, nous avions, tous ici, fait connaître notre ambition de réformer l'Organisation, et avions placé très haut la barre de nos objectifs dans les domaines fondamentaux de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité internationales, le développement et les droits de l'homme. Ainsi, nous avons décidé, entre autres, de la création d'un nouveau mécanisme pour ramener et consolider la paix dans les pays ravagés par les conflits et la guerre, de l'adoption de stratégies de lutte contre la pauvreté et la maladie, de l'engagement à agir collectivement pour empêcher le génocide et promouvoir les droits de la personne humaine. Cette soixantième session, qui vient de s'achever, nous a permis de réaliser des avancées notables tout en cherchant à surmonter les différends qui subsistent.

En effet, des progrès tangibles ont été accomplis depuis dans maints domaines tels que ceux de la lutte contre le terrorisme, des droits de l'homme, de la démocratie, du maintien de la paix, de l'intervention humanitaire et de la gestion du Secrétariat de notre Organisation, afin de le rendre plus efficace et plus responsable.

En ce qui concerne le renforcement du mécanisme dans le domaine des droits de l'homme, par exemple, je voudrais ici me féliciter de notre engagement commun d'aider le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à renforcer ses services et à doubler son budget de fonctionnement. La création du Conseil des droits de l'homme installé le 19 juin 2006 à Genève, en remplacement de la Commission des droits de l'homme, est également le gage de notre prise de conscience commune de placer la question du respect et de la promotion des droits de l'homme au premier rang de nos priorités. Désormais, nous avons un Conseil des droits de l'homme qui doit œuvrer avec détermination et responsabilité afin de retrouver son honorabilité et obtenir les résultats attendus de tous.

S'agissant du terrorisme, dont la définition n'a pas encore recueilli l'adhésion de tous, ma délégation se réjouit néanmoins de l'existence, au sein de notre Organisation, d'une structure de coordination de la lutte contre le terrorisme « sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts ».

L'autre motif de satisfaction est la création de la Commission de consolidation de la paix destinée à apporter assistance aux pays qui sortent de conflits armés. À ce niveau et dans le cadre du devoir de solidarité qui doit exister au sein de notre Organisation, les Nations Unies et la communauté internationale se doivent de poursuivre leurs efforts pour l'avènement d'une paix durable dans les périodes d'après conflit des États qui sortent de situations de guerre. Il leur revient de s'impliquer financièrement dans ce processus pour, non seulement consolider cette paix, mais aussi et surtout contribuer à la relance économique et au développement durable de ces pays.

Dans son important et dernier Rapport d'activité de l'Organisation (A/61/1) annuel présenté à l'Assemblée le 19 septembre 2006 (voir A/61/PV.10), à l'ouverture de cette session, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a plaidé en faveur d'une Organisation des Nations Unies apte à « apporter des solutions à ce monde divisé pour que les peuples puissent accomplir

leur destinée commune ». Expliquant sa pensée, il a affirmé que « nous faisons désormais face à un monde dont les divisions menacent la notion même de communauté internationale, alors que la plupart des défis nécessitent une réponse mondiale ». Ma délégation partage pleinement ce constat du Secrétaire général. En effet, apporter une réponse mondiale, pour ne pas dire globale, aux problèmes de ce monde dans tous les domaines, et notamment dans ceux de la paix et de la sécurité internationales, du développement durable et des droits fondamentaux de la personne humaine constitue les véritables objectifs assignés à l'ONU.

Plus d'un demi-siècle après la création de notre Organisation, des problèmes de plus en plus graves et complexes continuent de se poser au monde. Ainsi, nous assistons à de graves transgressions du droit international, à l'utilisation répétée de la force au détriment du dialogue, auxquels viennent s'ajouter la pauvreté, l'analphabétisme, la faim, les pandémies, les conflits locaux et le terrorisme, sans oublier les catastrophes naturelles. Outre ces défis, la mondialisation de plus en plus présente impose à la communauté internationale des exigences et des responsabilités de plus en plus lourdes. Nous vivons dans un monde où les médias peuvent s'inviter dans nos foyers et nous faire mieux prendre conscience des souffrances d'autrui. Ce qui oblige les décideurs du monde à plus de justice et d'équité.

Les événements de ces dernières années, et notamment les plus récents au Moyen-Orient, semblent remettre en question l'engagement contenu dans la Déclaration du Millénaire. Cet engagement, je le rappelle, consiste à partager, dans le cadre du multilatéralisme incarné par l'ONU, les responsabilités afin de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Ces évènements paraissent avoir engendré de profondes divisions au sein de la communauté internationale, et ont suscité de nouvelles interrogations quant à l'efficacité de l'action de l'ONU et des principes qui ont présidé à sa création.

Il paraît donc urgent que notre Assemblée engage une réflexion approfondie sur l'avenir du multilatéralisme. Ma délégation estime en effet que le concept de multilatéralisme doit refléter un large consensus quant aux moyens de prévenir les principales menaces à la paix et à la sécurité internationales et les réponses qui doivent y être apportées.

La légitimité conférée aux Nations Unies est le principal atout de cette organisation. Or, cette légitimité doit être confortée par la confiance des États et de l'opinion publique internationale dans la capacité de l'ONU de régler les problèmes internationaux par des actions concertées.

Des exemples positifs existent en la matière, qui illustrent cette assertion. En effet, suite aux attentats du 11 septembre 2001, l'ONU a démontré qu'elle pouvait agir avec célérité en mettant en place un mécanisme collectif de lutte contre le terrorisme. Dans le domaine du maintien et de la consolidation de la paix, il est apparu également que notre organisation pouvait s'acquitter de mandats complexes et s'atteler à la difficile tâche de stabilisation d'une situation de conflit et de l'aide aux pays en transition vers la paix et la démocratie. À cet égard, des exemples pertinents peuvent être évoqués : le Timor-Leste, au moment de son indépendance, le Kosovo, La Sierra Leone, le Libéria.

Ces exemples démontrent que l'autorisation de déploiement des forces multinationales s'avère l'instrument approprié pour apaiser un tant soit peu les foyers de tension, à défaut de les éteindre définitivement. À cet égard, ma délégation est reconnaissante aux pays et organisations qui ont pris la tête de ces forces. Elle reste sensible à l'acte de solidarité qu'ils posent ainsi, et se félicite de l'intérêt qu'ils attachent au maintien de la paix partout dans le monde.

S'agissant des armes de destruction massive comme des armes légères, la Côte d'Ivoire souscrit à la nécessité de renforcer et de compléter la législation internationale existante. L'ONU doit, à mon sens, approfondir son action dans ce domaine et adopter les mesures nécessaires afin d'empêcher la prolifération de ces armes. Elle doit également prendre des mesures univoques qui précisent les conséquences auxquelles s'expose tout État, en cas de non-respect de cette législation.

Un autre défi nouveau aux conséquences planétaires menace notre existence. Il s'agit du phénomène du terrorisme. Personne n'est en effet à l'abri d'attentats terroristes. Comme le soulignait le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation lors de la cinquante-huitième session (A/58/1), le terrorisme demeure une menace de taille à la paix et à la sécurité internationales. Il doit donc être combattu partout et sans relâche. Si la condamnation

universelle du terrorisme doit rester ferme et inflexible, la lutte contre celui-ci doit se faire dans le cadre du respect strict des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit.

Pour en revenir à la prévention des conflits, ma délégation voudrait saluer le travail engagé par l'ONU, à travers l'adoption de la résolution 57/337 de l'Assemblée générale, destinée à intégrer cette question à son action et à inviter les États et régions à mettre au point des stratégies en la matière. Les activités propres à instaurer une culture structurelle de prévention des conflits aux niveaux national, régional et international doivent être poursuivies et renforcées.

Par ailleurs, ma délégation estime que davantage de ressources doivent être consacrées aux programmes et projets visant à prévenir les conflits. Un mécanisme destiné à renforcer la coopération internationale devrait, à ce sujet, être mis en place dans les pays à risque. En effet, l'histoire nous apprend que des désaccords, même d'apparence anodine, s'ils ne sont pas circonscrits à temps, peuvent conduire à des conflits difficiles à régler. Il importe donc que l'intervention de notre Organisation se situe en amont afin d'éviter les conséquences dramatiques et tragiques de ces conflits. Il y va de l'intérêt de tous et de la crédibilité de notre Organisation.

Dès lors, l'instauration d'une politique de prévention des conflits devrait constituer une priorité majeure pour l'ONU au travers du renforcement du dialogue international et de la création de mécanismes appropriés de règlement des conflits. Le suivi constant des engagements internationaux devrait participer de cette nouvelle vision de la coexistence pacifique et de la concorde internationale.

La Côte d'Ivoire a toujours appuyé le programme de reforme de l'Organisation du Secrétaire général. Elle se félicite des grands progrès déjà réalisés en vue de la rendre plus active et plus efficace. La détermination dont fait montre le Secrétaire général à cet égard doit être également celle de tous les États Membres.

La composition actuelle du Conseil de sécurité, tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif, reste prisonnière du passé et ne reflète pas les réalités géopolitiques du XXI^{e} siècle. Les pays en développement, et l'Afrique en particulier, n'y ont pas encore trouvé leur place. Or, tant que cette question ne sera pas réglée, les décisions du Conseil continueront d'être perçues comme reflétant principalement les intérêts des pays qui tirent profit de sa composition actuelle. Les États Membres, et en particulier les cinq membres permanents du Conseil, devraient faire preuve d'esprit d'initiative et d'ouverture sur cette question par ailleurs inscrite à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale de l'ONU depuis plus d'une décennie.

La réalisation intégrale des objectifs du Millénaire pour le développement demeure l'une des priorités fondamentales de l'ONU. Ma délégation est particulièrement préoccupée par les tendances actuelles qui indiquent que de nombreux pays en développement sont à la traîne et qu'au rythme actuel, sans assistance, ces pays ne seront pas en mesure de parvenir à ces objectifs. L'accomplissement de ceux-ci exige un partenariat et une coopération entre tous les pays du monde. À ce propos, ma délégation voudrait exhorter la communauté internationale à fournir l'appui nécessaire aux pays en développement, et notamment aux pays les moins avancés et les plus endettés. Un niveau suffisant d'aide publique au développement et d'investissements étrangers directs serait en effet de nature à permettre à ces pays de prendre leur place dans le train du développement socioéconomique.

Ma délégation voudrait donc féliciter le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en vue d'entreprendre les réformes destinées à amener notre institution à assumer pleinement cette tâche importante de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La survie socioéconomique des pays en développement est à ce prix. Ma délégation encourage par conséquent le système des Nations Unies à continuer d'appuyer les gouvernements de ces États dans leur volonté d'intégrer les objectifs du Millénaire dans des stratégies et des programmes de développement nationaux et régionaux. En Afrique par exemple, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pourrait constituer un cadre idéal pour la réalisation de ces objectifs. C'est pourquoi le NEPAD doit être mis en œuvre et les promesses de soutien de nos partenaires au développement doivent se concrétiser dans les délais convenus.

La Côte d'Ivoire se félicite également de l'engagement déterminé du Secrétaire général à mettre l'Organisation au service de ses Membres. Les réformes en cours pourraient contribuer largement à mettre l'Organisation à l'avant-garde de la lutte pour l'élimination de la pauvreté ainsi que pour l'éradication du VIH/sida, du paludisme, de la

tuberculose et de bien d'autres pandémies. C'est la raison pour laquelle ma délégation se réjouit du lancement de la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), le 19 septembre 2006, ici même, en marge de la présente Assemblée et en présence du Secrétaire général. Cette initiative de la France, à laquelle ont souscrit certains pays tels que le Brésil, le Chili, la Grande-Bretagne, la Norvège, « permettra l'accès des plus pauvres, aux prix les plus bas, à des médicaments de qualité reconnue, y compris les génériques, ainsi qu'aux moyens de diagnostic du sida, de la tuberculose et du paludisme ». Je me réjouis que mon pays, la Côte d'Ivoire, fasse partie des quatre premiers pays à instaurer une taxe sur les billets d'avion, destinée à financer le fonds susmentionné.

À ce stade de mon propos, je voudrais me permettre d'évoquer brièvement la situation sociopolitique dans mon pays, la Côte d'Ivoire. En effet, depuis la formation du Gouvernement du Premier Ministre Charles Konan Banny le 28 décembre 2005, suite à l'adoption de la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, le 21 octobre 2005, le processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire a connu, grâce à l'action du Gouvernement, des principales parties au conflit et du peuple ivoirien dans son ensemble, quelques avancées notables dans l'application de la feuille de route du Gouvernement.

Si donc des progrès significatifs ont été accomplis, il n'en demeure pas moins exact que beaucoup reste encore à faire. À cet égard, ma délégation salue l'aide inestimable que l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et les pays amis, ont apporté à la Côte d'Ivoire. Ma délégation les invite tous à poursuivre leur soutien au Gouvernement et au peuple ivoiriens, dans leur quête d'une solution de sortie définitive de cette crise sans précédent dans l'histoire du pays.

Il y va de l'avenir de la région ouest-africaine et, au-delà, de l'Afrique tout entière. Notre confiance en l'ONU et en la communauté internationale reste à cet égard totale.

La légitimité et la crédibilité de notre organisation, vieille de 61 années, restent intactes, et ses actions, au bénéfice d'un mieux-être et d'un mieux-vivre sur cette planète des hommes, demeurent à ce jour irremplaçables. Les défis nouveaux auxquels elle doit faire face, dans une perspective de multilatéralisme et de responsabilité collective accrue et bien comprise, devraient conforter son efficacité. Les réformes indispensables dans lesquelles elle devrait s'engager pour s'adapter au contexte nouveau des relations internationales, devraient lui permettre de répondre avec plus de diligence et d'efficacité, aux aspirations légitimes des peuples qui la composent et qui continuent de lui faire entièrement confiance.

En somme, l'Organisation des Nations Unies reste utile, même aujourd'hui. Elle pourrait être plus forte demain si nous le voulons.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Luis Guterres, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

M. Guterres (Timor-Leste) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Président Xanana Gusmão et du Premier Ministre José Ramos-Horta ainsi que du peuple du Timor-Leste, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Votre expérience et vos talents de diplomate assureront sans nul doute le succès de la présente session.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Jan Eliasson de la Suède, pour le rôle essentiel qu'il a joué dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies, et notamment dans la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix.

J'adresse aussi mes félicitations aux représentants permanents et aux experts, pour leurs apports positifs durant de longues et difficiles négociations. Je saisis cette occasion pour féliciter S. E. M. Ismael Gaspar Martins, Ambassadeur d'Angola, de son élection à la présidence de la Commission de consolidation de la paix.

Je tiens aussi à adresser les félicitations du peuple et du Gouvernement timorais au peuple et au Gouvernement du Monténégro à l'occasion de l'admission de leur pays à l'ONU.

Au début de la soixante et unième session, un grand fils de l'Afrique, S. E. M. Kofi Annan, a présenté son dernier rapport en tant que Secrétaire général de l'Organisation. Dans le paysage international très complexe des 10 dernières années, M. Annan et son équipe ont contribué sensiblement à la promotion des nobles idéaux des Nations Unies dans le monde, y

compris en jouant un rôle décisif dans l'indépendance et la libération de mon pays, le Timor-Leste.

Notre peuple n'oubliera jamais son appui décisif et nous lui souhaitons beaucoup de succès, ainsi qu'à son épouse, M^me^ Nane Annan, à qui nous rendons hommage pour sa contribution au renforcement du rôle de la femme dans le monde et pour la compassion qu'elle témoigne à ceux qui souffrent.

En juillet de cette année, le Premier Ministre du Gouvernement constitutionnel, Mari Alkatiri, a démissionné de ses fonctions et un nouveau Gouvernement, sous la direction du Premier Ministre José Ramos-Horta, a prêté serment.

Depuis notre indépendance en mai 2002 et jusqu'en juillet de cette année, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en place des institutions de l'État et dans la création des conditions de base nécessaires pour faciliter les investissements, tant nationaux qu'internationaux.

Dans son discours devant le Parlement national, le nouveau Premier Ministre a redit sa détermination de mettre en œuvre les politiques suivantes : la réconciliation, le renforcement de la sécurité et la réforme des institutions de défense et de sécurité, la tenue d'élections parlementaires et présidentielles avant mai 2007, la réduction de la pauvreté, la croissance économique et l'investissement dans les zones rurales, la bonne gouvernance, la démarcation définitive du tracé de la frontière terrestre entre la République d'Indonésie et le Timor-Leste et la ratification de l'accord conclu avec l'Australie, dénommé « Greater Sunrise ».

Le Gouvernement continuera de mener à bien le Plan national de développement qui a été lancé par le premier gouvernement constitutionnel et fera tout son possible pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement tels qu'ils ont été énoncés lors du Sommet de 2000.

En ce qui concerne les affaires politiques, le Gouvernement, conjointement avec la présidence, le Parlement national, les partis politiques, les institutions religieuses, la société civile et la société traditionnelle organisera un dialogue national pour restaurer la confiance dans nos institutions d'État qui a été perdue.

Hier encore, le chef du Gouvernement, M. Ramos-Horta, a rencontré les représentants des forces armées qui avaient été démis de leurs fonctions – appelés maintenant « les pétitionnaires » – pour trouver une fois encore un règlement qui soit conforme aux lois du Timor-Leste et qui soit acceptable pour les différentes parties concernées par la situation.

Le Gouvernement du Timor-Leste est déterminé à poursuivre la réforme de la sécurité et des institutions de défense, à savoir la Falintil-FDTL et la Police nationale du Timor-Leste.

La Police nationale, institution dont le mandat est de promouvoir le maintien de l'ordre, s'est partiellement désintégrée au cours de la crise récente. Un premier groupe composé de 25 membres de la Police a repris le travail cette semaine dans le cadre d'un programme de tutorat mis en œuvre par la force de police des Nations Unies au Timor-Leste. Il est essentiel pour la stabilité de reconstituer la Police nationale pour en faire une force de police professionnelle et non partisane.

En tant que dirigeants politiques d'un jeune pays, nous reconnaissons que les décisions prises n'ont pas toujours été les bonnes, que certaines d'entre elles ont suscité du mécontentement et ont été en partie la cause des manifestations d'avril, mai, juin et juillet de cette année.

Nous souhaitons tous mener à bien une réflexion approfondie et honnête sur les causes de cette crise. Le Président de la République, Kay Rala Xanana Gusmão, le Premier Ministre, José Ramos-Horta, et les dirigeants de l'Église catholique et des autres confessions religieuses, organiseront conjointement une conférence nationale axée sur notre culture et nos valeurs traditionnelles, à laquelle participeront différents acteurs, notamment la société civile et la société traditionnelle.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En tant que pays sortant d'un conflit, nous avons récemment connu une reprise de la violence du fait des faiblesses institutionnelles de nos forces de défense et de police, du niveau élevé du chômage et des mauvaises décisions politiques que nous avons prises en tant que dirigeants d'un nouveau pays. La violence a eu pour conséquence le déplacement de 150 000 personnes et la mort de près de 100 personnes. Le Président de la République, Xanana Gusmão, le Président du Parlement, Francisco Guterres Lu-Olo, et le Premier Ministre du premier Gouvernement constitutionnel, Mari Alkatiri, ont dû demander l'aide internationale. Immédiatement, nos voisins les plus proches, l'Organisation des Nations Unies, les

membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et les membres du Forum des îles du Pacifique ont apporté leur appui de différentes manières.

Nous aimerions saisir cette occasion pour remercier l'Indonésie, la Malaisie, le Portugal, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Corée, le Koweït, la CPLP, l'Union européenne et Cuba de leur soutien précieux pendant la crise récente au Timor-Leste.

Nous nous félicitons également de la création par le Secrétaire général Kofi Annan de la Commission spéciale d'enquête indépendante pour le Timor-Leste pour étudier les événements entourant la crise et les allégations de violations des droits de l'homme. Nous félicitons les membres du Conseil de sécurité de l'appui qu'ils ont fourni à la création de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), conformément à la résolution 1704 (2006) du Conseil de sécurité. Nous rendons hommage à tous les organismes des Nations Unies et aux autres organismes internationaux actuellement basés au Timor-Leste. Sans leur appui, notre réponse à la crise humanitaire n'aurait pas été aussi efficace qu'aujourd'hui.

Le Gouvernement a pleinement conscience que la réconciliation et la justice vont de pair avec le développement. Le budget du présent exercice a été augmenté de 122 %. Il est axé sur la création d'emplois, non seulement dans les villes mais essentiellement dans les zones rurales où vit la majorité de notre population. C'est un budget axé sur les pauvres. Nous espérons que cette nouvelle politique économique, associée aux politiques de réconciliation et de dialogue, contribuera à désamorcer les tensions, à instaurer une compréhension mutuelle et à rétablir la confiance dans notre avenir commun et partagé.

Comme pendant les moments difficiles du passé, nous sommes déterminés à réussir à rétablir, pour le bien du peuple timorais, la stabilité et la paix dont nous avons besoin pour développer notre pays et améliorer les conditions de vie de notre population.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons également besoin de l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble pour aider à organiser et à superviser les élections législatives et présidentielles qui se tiendront prochainement dans notre pays. Des élections libres, transparentes et régulières ouvriront sans nul doute la voie à un environnement politique et social stable.

Sur la scène internationale, nous avons assisté à une recrudescence de la violence, de la guerre et de l'intolérance. La semaine dernière, le 21 septembre, le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a lancé de cette tribune à la communauté internationale un appel vibrant à faire en sorte qu'elle ne laisse pas tomber la branche d'olivier qu'il tendait. La communauté internationale doit continuer d'appuyer fermement les forces de la paix et de la modération en Palestine et le Président de l'Autorité palestinienne. Elle doit également dialoguer activement avec le Gouvernement palestinien élu afin de trouver les moyens de garantir la création d'une Palestine libre et démocratique vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix et l'harmonie.

Après de nombreuses années de conflit et de violence, le peuple libanais a besoin d'un environnement pacifique. Nous espérons que l'arrivée des forces de l'Organisation des Nations Unies contribuera à protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

Au Darfour (Soudan), l'attention soutenue de la communauté internationale est requise pour apporter à la population soudanaise la paix et la stabilité dont elle a besoin.

En ce qui concerne le Sahara occidental, nous considérons que l'établissement d'un dialogue entre le Gouvernement marocain et les dirigeants du Front POLISARIO contribuera à aboutir à un règlement, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

En tant que petit pays, nous estimons que le multilatéralisme, le dialogue, les négociations, la démocratie, les droits de l'homme, le respect de la Charte des Nations Unies, et le respect des cultures et valeurs religieuses de l'autre sont les meilleures réponses que l'on puisse apporter aux défis qui se posent et à l'intolérance. Nous continuerons d'appuyer toutes les initiatives, telles que la coopération interconfessionnelle et le dialogue entre les civilisations.

Après la Conférence de Monterrey (Mexique) en mars 2002, de nombreuses initiatives ont été lancées pour accroître les moyens financiers des pays en développement, parmi lesquelles le compte du Millennium Challenge. Cette année, le Timor-Leste est

entré dans la catégorie des cas limites, et nous travaillons avec les membres de la Millennium Challenge Corporation afin de tirer avantage des fonds accordés.

Nous remercions le Président George Bush, son administration, le peuple des États-Unis d'Amérique et nos amis à la Chambre des représentants et au Sénat pour cette grande initiative qui contribuera sans nul doute à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement dans notre pays et dans d'autres pays du monde en développement.

Nous remercions aussi l'Union européenne et le Président de sa Commission, M. Durão Barroso, pour leur appui indéfectible aux pays en développement, dont le Timor-Leste.

Étant au nombre des pays les moins avancés et membre du Groupe des 77 et la Chine, nous partageons l'opinion commune selon laquelle l'affectation de 0,7 % du produit national brut des pays développés à l'aide publique au développement est cruciale, non seulement pour le développement dans le Sud, mais aussi pour maintenir la stabilité, la paix et le progrès dans le monde.

Nous nous félicitons en outre de la récente initiative du Brésil et de la France, qui vise à créer une taxe sur le transport aérien afin de collecter des fonds supplémentaires pour financer le développement.

Pour terminer, j'aimerais dire quelques mots dans notre langue nationale, le tetum.

(*l'orateur poursuit en tetum; texte anglais fourni par la délégation*)

Nous voulons de nouveau vous remercier tous, peuples et gouvernements, pour votre appui durant la crise. Que Dieu continue de vous protéger, ainsi que vos gouvernements et vos peuples.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ruben Zackras, Vice-Président du Parlement de la République des Îles Marshall.

M. Zachras (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Je m'associe à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter, Madame, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Soyez assurée de l'appui et de la coopération de mon pays tout au long de votre mandat.

Les Îles Marshall remercient tous les membres de l'Assemblée générale pour leurs efforts, leurs contributions et leur coopération durant la soixantième session en vue de réaliser nombre de nos aspirations communes. Bien que nous ayons obtenu des succès notables, il reste beaucoup à faire. Nous devons travailler ensemble et mettre nos ressources, nos talents et nos compétences en commun pour le bien de tous les citoyens du monde. C'est en ce sens que j'exhorte les plus riches et les plus développés des États Membres à se montrer plus généreux dans l'aide publique au développement afin de lutter contre la misère humaine.

Les Îles Marshall, qui sont l'un des plus petits États Membres de l'ONU, espèrent que la soixante et unième session de l'Assemblée générale fera davantage pour protéger durablement nos peuples des menaces qui pèsent sur leur moyens de subsistance et sur leur vie.

Les Îles Marshall sont parties à divers projets et accords internationaux et régionaux, parmi lesquels les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durables des petits États insulaires en développement, le Plan pour le Pacifique et, plus récemment, le Défi micronésien, initiative qui fixe des objectifs ambitieux pour les réserves marines et terrestres dans l'ensemble de la région micronésienne.

Nous soulignons la nécessité d'une mise en œuvre intégrale et efficace de ces engagements, programmes et objectifs qui ont été adoptés, en particulier ceux de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et d'une mobilisation des ressources nécessaires en provenance de tous les horizons pour une mise en œuvre effective de la Stratégie de Maurice.

Étant donné que la survie de nos peuples dépend en grande partie des océans, nous nous joignons une fois de plus à nos voisins du Pacifique pour demander que nos ressources océaniques soit gérées et protégées de l'exploitation. En outre, comme la pêche est de loin le secteur de production le plus important de notre pays, et fournit notre principal produit d'exportation, l'état des océans et des stocks de poissons du monde et la manière dont nos ressources vitales sont exploitées restent un sujet de préoccupation majeure.

En tant que partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) et à l'Accord sur les stocks de poissons (1995), nous jugeons important

qu'entrent en vigueur la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'océan Pacifique occidental et central ainsi que les mesures de conservation et de gestion en découlant qui ont été adoptées jusqu'à présent par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central.

Tout en reconnaissant les implications et effets néfastes de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, y compris les conséquences de la surpêche sur les ressources nationales et régionales, nous continuons d'explorer et de développer des moyens d'élaborer et de faire respecter des mesures de conservation et de gestion, mais aussi de favoriser l'essor de nos pêcheries nationales. Nous voulons un moratoire sur la pêche au chalut de fond tant qu'il n'est pas clairement établi qu'elle n'est pas nuisible à la biodiversité océanique.

Nous espérons que des efforts régionaux, comme ceux qui sont déployés par les petits États insulaires en développement pour former à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité, seront renforcés et étendus grâce à l'aide internationale.

Au niveau national, je souhaite informer les États Membres des progrès que nous avons réalisés sur le plan de la direction gouvernementale et du développement national. Les responsables nationaux et locaux de notre Gouvernement se sont réunis le mois dernier pour évaluer nos progrès dans la mise en œuvre de notre plan de développement national à long terme. Cela a permis aux autorités nationales et locales de réaffirmer leur volonté d'œuvrer ensemble à l'essor des Îles Marshall, tout en donnant la possibilité aux dirigeants du pays de discuter des questions critiques qui continuent de faire obstacle à notre développement, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement.

Une autre question importante actuellement débattue dans le pays est celle des essais d'armes nucléaires qui ont été effectués dans les Îles Marshall. Notre population a consenti un sacrifice disproportionné pour aider le monde à comprendre la puissance de la bombe nucléaire. Nous l'avons fait au prix de nos propres vies, de notre santé et du bien-être de notre terre et de nos eaux, qui sont si sacrées pour nous. Depuis que les Îles Marshall ont accédé à l'indépendance, en 1986, nous nous sommes efforcés de mieux comprendre l'impact des activités qui se sont déroulées dans nos îles durant la guerre froide. Nous nous rendons compte que les effets des 67 essais atmosphériques effectués dans notre pays sont bien pires et bien plus étendus que nous ne pensions, et encore, nous ne savons pas tout.

En tant que petit pays doté de ressources limitées, nous concentrons, bien entendu, nos efforts sur la question de l'héritage nucléaire. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions ainsi qu'aux États Membres qui partagent une expérience similaire et ont des connaissances en matière de réhabilitation des environnements contaminés par l'irradiation d'aider et de soutenir la pétition des Îles Marshall sur les nouvelles conditions environnementales, qui a été présentée au Congrès des États-Unis en 2000. En tant que chef de file éclairé et responsable de la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies peut influer positivement sur le bien-être des habitants des Îles Marshall, qui relevaient du Conseil de tutelle lorsque le programme d'essais nucléaires américain fut appliqué de 1946 à 1958, après la Deuxième Guerre mondiale.

Les Îles Marshall réitèrent leur solide attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à ses objectifs visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires et de leur technologie, à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la réalisation du désarmement général et complet. Nous exhortons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties au TNP, et ceux qui sont parties au TNP à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à remplir leurs obligations en vertu du Traité.

Les Îles Marshall et la Polynésie française ne savent que trop bien que les puissances coloniales sont enclines à utiliser des territoires autres que les leurs pour procéder à de dangereux essais nucléaires. À cet égard, nous demandons à l'ONU de continuer à faire pression en faveur de la décolonisation de toutes les nations de la région du Pacifique.

Nous demandons aussi à l'ONU d'admettre les 23 millions d'habitants de Taiwan au sein de la famille des Nations Unies. Taiwan, qui partage les vues de l'ONU sur les principes d'universalité et d'autodétermination, dispose de son propre Gouvernement démocratique depuis plus d'un demi-siècle. Le fait que Taiwan se soit vu refuser à plusieurs reprises l'admission à l'ONU remet en question la légitimité de l'Organisation. Au

nom de mon pays, je prie donc cet organe d'accueillir Taiwan parmi ses Membres.

Les Îles Marshall souhaitent réitérer leur appui à la réforme, à la restructuration et à l'expansion du Conseil de sécurité. En particulier, nous insistons sur l'inclusion du Japon parmi les membres permanents du Conseil, et nous souscrivons totalement à la proposition japonaise sur la méthodologie à suivre pour l'établissement du barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation pour la période 2007-2009. Nous sommes convaincus que l'ensemble des États Membres de l'ONU auraient beaucoup à gagner si le Japon devenait membre permanent du Conseil et tireraient avantage de la structure qu'il propose pour le barème des quotes-parts.

Sur la scène régionale, les Îles Marshall se sont associées, l'an dernier, à deux de leurs voisins pour demander à l'ONU d'intensifier sa présence dans le nord du Pacifique afin d'y mettre en œuvre divers programmes de développement intéressant notre pays mais également toute la région du Pacifique. J'ai le plaisir d'informer aujourd'hui l'Assemblée que trois institutions des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ont acceptés d'ouvrir des bureaux dans plusieurs pays de la région, notamment aux Îles Marshall.

De plus, notre gouvernement s'est employé activement avec d'autres dans la région à mettre en œuvre le Plan pour le Pacifique, approuvé lors de la réunion des dirigeants du Forum des Iles du Pacifique, qui s'est déroulée en Papouasie-Nouvelle-Guinée en octobre 2005. Je voudrais m'associer à mes collègues pour remercier nos partenaires de développement de l'aide qu'ils ont apportée pour rendre le Plan viable. Les Îles Marshall restent persuadées que le Plan pour le Pacifique fournira un cadre utile à la poursuite de la coopération régionale et internationale.

Au plan international, les Îles Marshall s'associent à d'autres pays du Pacifique pour réaffirmer nos intérêts et demander à la communauté internationale de reconnaître la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Ces derniers ont besoin de l'appui constant des pays développés pour renforcer les capacités leur permettant de gérer leur vulnérabilité, d'assurer leur sécurité alimentaire et d'accroître leur résistance au changement économique, social et écologique. Nous prions instamment la communauté internationale d'appuyer et d'accroître les efforts en cours et nouveaux en matière de renforcement des capacités entrepris individuellement ou collectivement par les petits États insulaires en développement. Nous avons besoin de l'assistance de la communauté internationale pour mettre en place les mécanismes permettant à ces États de faire face et de s'adapter à la mondialisation et à la libéralisation du commerce.

Les Îles Marshall se composent essentiellement d'atolls de faible altitude situés en moyenne à deux mètres au-dessus du niveau de la mer. Nos petits atolls et nos îles sont perdus au milieu de notre zone économique exclusive qui s'étend sur environ 2 millions de kilomètres carrés d'océan. Si nous dépendons de l'océan pour subvenir à nos besoins et survivre, la mer devient notre plus grande préoccupation lorsque des conditions climatiques de plus en plus sévères s'abattent sur nous. Nous craignons que le niveau de la mer ne s'élève, menaçant ainsi l'existence même de nos îles.

Nous voulons par conséquent réitérer notre grave préoccupation devant la vulnérabilité des petits États insulaires en développement aux effets du changement climatique, ainsi que la nécessité qu'une action soit menée d'urgence au niveau international par les principaux émetteurs de dioxyde de carbone parmi les pays industriels développés et en développement afin de stopper et d'inverser les effets dévastateurs du changement climatique.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le Président Jan Eliasson d'avoir assuré de main de maître la présidence de l'Assemblée durant l'année écoulée. Je voudrais également le féliciter de sa nomination en tant que Ministre des affaires étrangères de son pays. L'Assemblée générale a accompli un travail considérable sous sa direction éclairée, et je tiens à le féliciter des résultats qu'il a obtenus. Je lui présente tous mes vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Le peuple de la République des Îles Marshall se joint à moi pour souhaiter au Secrétaire général, Kofi Annan, et à M^{me} Nane Annan, beaucoup de succès dans leurs entreprises futures. Je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance pour l'amitié et la bonne volonté dont ils ont fait preuve durant le mandat du Secrétaire général.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée que mon pays continuera de travailler avec l'Organisation pour relever nos défis communs. Après les 61 ans écoulés, les membres de l'Assemblée générale doivent avancer avec détermination et sagesse pour surmonter les dangers qui nous attendent. Nous devons être à la hauteur de nos responsabilités envers nos pays respectifs et vis-à-vis les uns des autres en tant que membres de l'Assemblée générale pour l'avènement d'un avenir meilleur.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Maris de Fatima Lima da Veiga, Présidente de la délégation de la République du Cap-Vert.

M^me^ Lima da Veiga (Cap-Vert) (*parle en portugais*; *texte français fourni par la délégation*) : Mes premiers mots s'adressent à vous, Madame la Présidente, pour vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de nos travaux au cours de cette soixantième et unième session de l'Assemblée générale. Ces félicitations s'étendent au Royaume de Bahreïn car, en plus de vos qualités et compétences personnelles, cette élection montre que les États Membres reconnaissent l'attachement de votre pays aux principes et à l'action poursuivie par l'ONU. Aussi, au nom de la délégation cap-verdienne et en mon nom propre, voudrais-je vous assurer de notre coopération pour la réussite de votre mandat.

Les changements rapides caractérisant notre ère mettent constamment l'Organisation des Nations Unies au défi de réussir à maintenir la centralité de son rôle dans la promotion du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme. Ces changements sont porteurs de défis, d'opportunités et de contraintes qu'il faudra bien gérer pour instaurer l'ordre mondial plus équilibré, démocratique et pacifique auquel nous aspirons tous.

Pour relever ces défis, l'ONU doit emprunter sans ambages la voie de la modernisation et ajuster son action. Par ailleurs, étant l'émanation des États Membres, il faudra que ceux-ci lui accordent des moyens à la hauteur du mandat assigné.

Suite aux décisions et recommandations du Sommet mondial de 2005, des mesures importantes ont été adoptées dans ce sens. Il me plaît donc de noter la naissance du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix, l'institution du Fonds central d'urgence, l'adoption du Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies, ainsi que les résolutions portant sur le développement, d'une part, et la Stratégie globale de lutte contre le terrorisme, de l'autre. Permettez-moi, dans ce contexte, de marquer l'appréciation de mon pays à l'égard de M. Jan Eliasson, pour le dynamisme et l'efficacité qu'il a su donner aux travaux de la soixantième session.

Il nous faut travailler davantage pour faire avancer les réformes du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, du Secrétariat et de la gestion, composantes indispensables de l'effort global d'adaptation de l'Organisation aux réalités de notre ère. Il nous faut avancer dans l'ouverture et la flexibilité, sans pour autant mettre en cause les principes d'équité et de justice.

Sur le plan institutionnel interne, pour être comprise et épousée par toutes les parties concernées, la réforme doit se faire de manière inclusive, harmonieuse et articulée. Le Cap-Vert a accepté d'accueillir l'expérience pilote de création du Bureau commun des Nations Unies, mécanisme doté d'un cadre d'action commun pour les programmes, institutions et fonds des Nations Unies, et dont l'objectif final est d'accroître l'efficacité des activités opérationnelles par la rationalisation des structures et ressources et la création des synergies sur les plans technique et budgétaire. La complexité de cette expérience et ses implications dans l'articulation avec les structures dont dépend le Bureau des agences JOM à New York exige des ajustements dans les politiques, instruments et pratiques, en plus d'un dialogue permanent avec le gouvernement.

Je me réjouis du choix du thème central de notre débat, à savoir « mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement ». Ce choix vient à point nommé, d'autant plus que nombre de personnes sous des latitudes géographiques variées ne jouissent pas du droit humain fondamental à vivre dans la dignité, à l'abri du besoin et de la peur. Pour elles, les objectifs du Millénaire pour le développement ne sont encore que de simples chimères.

Il est regrettable que, malgré les progrès scientifiques qui marquent notre ère, le « mal développement » et le sous-développement continuent d'être le lot quotidien de nombre d'enfants, femmes et hommes vivant sur cette planète. Si la responsabilité première incombe aux leaders nationaux, on ne saurait souligner assez l'importance d'un partenariat mondial pour redresser de telles situations et jeter les bases d'un

développement plus en phase avec les objectifs du Millénaire.

Dans ce contexte, la communauté internationale est appelée à honorer effectivement ses engagements en matière d'aide publique au développement, tout en créant les conditions pour un commerce international plus juste et équitable où la situation des petites économies vulnérables, y compris insulaires, serait dûment prise en compte.

Me référant au cas spécifique de l'Afrique, je salue les différentes initiatives annoncées, tout en exhortant la communauté internationale à accorder au continent un soutien cadrant mieux avec les objectifs du Millénaire et les dynamiques positives suscitées par l'émergence d'un nouveau leadership africain attelé à la promotion du développement, de la démocratie, de la paix et de la stabilité politique et sociale.

L'allégement de la dette, l'accès accru à l'investissement direct, l'amélioration des modalités de financement du développement et les modalités novatrices de financement sont autant de mesures pouvant encourager et soutenir les efforts nationaux d'ajustement des politiques, de réaménagement et d'amélioration de la gestion des ressources. Conformément aux priorités de l'action internationale, les initiatives se rapportant à la dette extérieure devraient s'étendre aux pays à revenu moyen bas.

Il y a à peine deux semaines, en cette même enceinte, lors de la réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, la délégation cap-verdienne affirmait que les progrès irréfutables atteints par ces pays ne sauraient masquer les failles et carences marquant encore leurs niveaux de développement. En effet, d'une façon générale, le bilan de la mise en œuvre de cet instrument est plutôt mitigé et traduit les contraintes majeures auxquels font face ces pays dans leur lutte pour inverser la lourde dynamique du sous-développement.

S'agissant du cas particulier du Cap-Vert, grâce aux efforts déployés au niveau national, avec le soutien de la communauté internationale, les indicateurs sociaux et économiques se sont améliorés nettement au cours de ces trente années d'indépendance. Des avancées notables ont été enregistrées dans les secteurs de l'éducation et de la santé, de même que dans le cadre des réformes des secteurs financier, fiscal et de l'administration de l'État. Sur le plan politique, les réformes ont permis d'instaurer un système démocratique et d'instaurer un climat culturel et politique de tolérance et d'alternance. Ces résultats ont constitué la base principale sur laquelle s'est fondée l'Assemblée générale, en décembre 2004, pour adopter la décision de radier le Cap-Vert de la liste des pays les moins avancés en 2008.

Le Cap-Vert est conscient que, pour consolider ces acquis, il convient d'investir un effort financier soutenu que le pays ne peut pas consentir tout seul. Il ne faut pas perdre de vue le fait qu'il s'agit d'un petit pays insulaire, dépourvu de ressources naturelles et exposé à une sécheresse permanente et aux chocs extérieurs. En outre, sa vulnérabilité économique est de loin supérieure aux deux autres critères requis pour être radié de la liste des pays les moins avancés. Le Gouvernement a accepté de relever ce nouveau défi, intimement convaincu de sa responsabilité première de concevoir et de mettre en place le modèle de développement le mieux adapté aux intérêts du peuple cap-verdien. Voilà pourquoi il a décidé de poursuivre le dialogue avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue d'assurer une transition sans heurt, aux termes de la résolution adoptée par l'Assemblée générale.

Le succès de cette expérience pionnière dépend beaucoup et à plus d'un titre, de l'attention et du soutien accordés par le système des Nations Unies et la communauté internationale en général. Il incombe au groupe d'appui à la transition, qui a été mis en place, de nous aider à clarifier les objectifs et les modalités de la radiation, et de lancer les bases d'un nouveau partenariat en vue d'insuffler une nouvelle dynamique économique plus souple qui atténuera notre vulnérabilité.

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ont des effets néfastes sur les écosystèmes, surtout dans les petits États insulaires en développement, tels que le Cap-Vert. La communauté internationale doit apporter un appui vigoureux à la mise en application effective de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

L'impasse dans laquelle se trouvent les négociations relatives aux questions de désarmement, de crime international organisé, d'immigration clandestine et ses enjeux humains, politiques, sociaux, culturels et économiques, de maladies endémiques

telles que le paludisme et la tuberculose, et de la propagation rapide du VIH/sida suscitent de vives inquiétudes, notamment au sein des petits pays démunis. Là encore, la communauté internationale est appelée à agir de concert et rapidement.

Le terrorisme continue de faire peser des menaces sur la stabilité et à la paix internationales. Le Cap-Vert, qui a souscrit aux principaux instruments juridiques contraignants en matière de lutte contre le terrorisme, soutient la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies lancée à la présente session de l'Assemblée générale. Cette Stratégie envoie un message clair quant à la détermination de l'ONU de s'attaquer aux causes profondes de ce fléau et de le combattre sous toutes ses formes ou manifestations. Nous sommes convaincus qu'elle contribuera à lever les difficultés pesant sur les négociations relatives à la conclusion d'une convention internationale sur le terrorisme.

Alors que des conflits non réglés se poursuivent, d'autres sont déclenchés dans divers endroits, appelant une attention et une action constantes de la part de la communauté internationale. La situation au Moyen-Orient a récemment connu une escalade du fait du conflit libano-israélien. Ce conflit a entraîné des souffrances humaines indicibles et des dégâts matériels considérables dans ces deux pays et dans la région. Nul ne saurait rester indifférent à ce conflit qui dure depuis trop longtemps, depuis 60 ans, et qui constitue une source majeure d'instabilité internationale, voire même son épicentre.

Voilà pourquoi le Cap-Vert appuie l'idée d'une stratégie globale dont le seul résultat viable serait le règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. La résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité contient déjà des dispositions importantes pouvant servir de base à cette stratégie. Le Cap-Vert exhorte donc toutes les parties concernées à la reprise du dialogue et des négociations. La communauté internationale, en particulier l'ONU, doit œuvrer à mettre en place des conditions favorables au rétablissement de la confiance et à l'instauration d'une paix durable, deux conditions préalables à l'intégration économique et à la promotion du dialogue interculturel dans la région.

En Afrique, alors que des espoirs renouvelés marquent les processus de consolidation de la paix au Burundi, au Libéria, en Sierra Leone, ainsi qu'en République démocratique du Congo, la persistance d'autres foyers de tension risque d'hypothéquer les efforts de développement engagés et de prolonger les tragédies humaines. C'est le cas du Darfour, où la situation demeure fragile et la mésentente entre certaines parties au conflit risque fort de mettre en cause l'Accord de paix signé à Abuja, en mai 2006. Le Cap-Vert fait siennes les recommandations prodiguées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine portant sur la situation au Darfour, ainsi que ses appels lancés à sa récente réunion à New York, en marge de la présente session de l'Assemblée générale. Nous saluons la communauté internationale et l'Union africaine pour les efforts qu'ils ont déployés dans la gestion de la crise, et les encourageons à les poursuivre. Dans le même temps, nous appelons les parties concernées à investir plus d'efforts dans le dialogue et à parvenir au règlement pacifique de crise.

Je voudrais terminer là où j'ai commencé, quand j'ai abordé le rôle central de l'ONU dans le processus de démocratisation des relations internationales et dans la promotion du développement, de la paix et des droits de l'homme. Ce faisant, je voudrais témoigner de la haute appréciation de la République du Cap-Vert à M. Kofi Annan pour le travail méritoire qu'il a accompli au cours de ces 10 dernières années, qui a permis à l'Organisation de laisser sa trace indélébile dans les pages de l'histoire du multilatéralisme. Le travail qu'il a accompli est tout à son honneur, mais il fait aussi honneur à l'Afrique. Au moment où il s'apprête à quitter les hautes fonctions de Secrétaire général de l'ONU, nous lui souhaitons plein succès dans ses futures entreprises.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anders Liden, Président de la délégation du Royaume de Suède.

M. Liden (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par dire, Madame la Présidente, à quel point je suis heureux de vous voir présider cette soixantième et unième session. Vous avez tout notre appui.

Le dernier cycle de violences au Moyen-Orient et la récente escalade au Darfour ont une fois de plus mis en lumière la nécessité de réagir vigoureusement aux défis mondiaux. Le Sommet mondial de l'année dernière a établi un ordre du jour ambitieux quant aux moyens de renforcer l'ONU. Les efforts en faveur d'une réforme doivent se poursuivre. Les décisions prises à New York pendant la soixantième session doivent se traduire par des résultats concrets dans ce domaine.

Pendant trop longtemps, le peuple du Darfour a souffert des conséquences effroyables du conflit. Nos efforts communs doivent s'intensifier pour mettre fin au combat et à la violence, assurer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et mettre un terme à l'impunité. Une force de maintien de la paix de l'ONU devrait être autorisée à protéger la population du Darfour. Nous demandons instamment au Gouvernement soudanais d'accepter une telle force. La présence permanente de la force de l'Union africaine est indispensable pour la situation humanitaire et la transition vers une force de maintien de la paix au Darfour. Nous exhortons les groupes rebelles qui ne l'ont pas fait à signer l'Accord de paix pour le Darfour. La Suède est disposée à contribuer à une mission des Nations Unies au Darfour. Nous devons respecter le principe de la responsabilité de protéger que nous avons accepté au Sommet de l'année dernière. Le Conseil de sécurité doit manifester la volonté d'agir lorsque des populations civiles sont menacées par les crimes les plus graves.

Il convient d'envisager d'urgence une approche globale vis-à-vis du conflit du Moyen-Orient, forte de la participation vigoureuse et accrue de la communauté internationale. Des contributions positives seront requises des pays les plus importants de la région, y compris la Syrie et l'Iran.

Les événements de l'été dernier ont montré qu'une solution au conflit israélo-palestinien et la sécurité à long terme d'Israël sont des objectifs qui ne peuvent pas être réalisés par des moyens militaires. Les négociations constituent le seul moyen de parvenir à la paix. La Conférence de Stockholm du mois dernier a abouti à la prise de mesures immédiates pour appuyer le redressement rapide du Liban. Il est essentiel que nous maintenions notre attachement à la reconstruction du Liban et au renforcement de sa souveraineté. Il est nécessaire que toutes les parties appliquent pleinement les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité. La Suède se prépare actuellement à fournir une contribution militaire à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le conflit israélo-palestinien se trouve au cœur des tensions qui pèsent sur le Moyen-Orient. La vision d'une Palestine indépendante et démocratique, vivant côte à côte avec un Israël sûr, fondée sur l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, doit être revitalisée et concrétisée. Le droit d'exister d'Israël doit être reconnu par tous sans équivoque. Nous condamnons les attaques à la roquette dirigées contre le territoire israélien. Rien ne pourra jamais justifier les attaques terroristes; elles doivent cesser.

La Suède demeure préoccupée par la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie. L'accès humanitaire doit être garanti, et le droit humanitaire doit être respecté dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés. L'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés doit cesser. La politique d'implantation de colonies doit plutôt faire marche arrière. Tout comme la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, elle sape la confiance dans un processus politique crédible.

La situation en Iraq est grave; elle a des répercussions négatives sur la sécurité dans la région et au-delà et cause des souffrances indicibles aux civils innocents. Nous devons aider la population iraquienne à bâtir un avenir sans guerre ni querelles intestines.

La quantité d'armes nucléaires étant estimée à 27 000 dans le monde, nous devons nous efforcer de mieux répondre à la menace que représentent les armes de destruction massive. Le désarmement et la non-prolifération sont essentiels pour la sécurité mondiale. Ils sont interdépendants et nous devons favoriser les progrès dans ces deux domaines.

Il convient de répondre aux préoccupations que le programme nucléaire de l'Iran suscite au sein de la communauté internationale. Personne ne souhaite que l'Iran se retrouve isolé. Nous voulons qu'il occupe sa place légitime parmi les nations dans le cadre de la coopération internationale. Cependant, nous ne voulons pas non plus que l'Iran poursuive une politique d'armement nucléaire. La Commission sur les armes de destruction massive, dirigée par M. Hans Blix, a présenté un grand nombre de recommandations constructives dans le rapport intitulé « Armes de terreur ». Ces recommandations proposent une façon de progresser vers le désarmement et la non-prolifération.

Dans le monde, plus de 1,1 milliard de personnes vivent aujourd'hui dans la pauvreté absolue. Bien plus de 100 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Il est vrai que des progrès ont été réalisés. Le nombre de personnes extrêmement pauvres a été réduit de 130 millions depuis 1990. Depuis la Conférence de Monterrey en 2001, l'aide a augmenté de plus de 50 milliards de dollars.

Le Sommet mondial a accordé une attention accrue aux questions relatives au développement, en forgeant un lien vital entre sécurité, développement et droits de l'homme dans la lutte contre la pauvreté. Mais cela ne suffit pas. Si nous voulons mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, nous devons en faire davantage. La principale responsabilité incombe aux pays en développement eux-mêmes. C'est eux qui sont aux commandes. La bonne gouvernance doit être le principe directeur à tous les niveaux. Les pays donateurs doivent contribuer activement aux efforts déployés par les pays en développement pour réduire la pauvreté et appuyer pleinement ceux qui s'efforcent d'accroître leur participation au commerce international.

Le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies donne une occasion unique de revitaliser l'appui de l'ONU aux pays en développement. Si l'Organisation peut accroître son efficacité au niveau national, elle sera en mesure de mobiliser davantage de ressources et de veiller à ce que celles-ci parviennent aux pays qui en ont besoin.

La Suède a toujours accordé une priorité élevée au renforcement de l'ONU. Il est essentiel que nous nous concentrions durant la présente session sur la mise en œuvre des décisions déjà prises et que nous continuions de chercher un accord sur les questions qui n'ont pas été réglées lors du Sommet.

Nous avons créé la Commission de consolidation de la paix pour qu'elle aide les pays à gérer la transition difficile qu'ils connaissent dans les situations d'après conflit. Les commissions créées pour certains pays devraient à présent donner des résultats, à commencer par le Burundi et la Sierra Leone.

Le Conseil des droits de l'homme doit être un organe qui réagit fermement aux violations des droits de l'homme.

La mort de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents de par le monde a été causée par des actes de terrorisme. Cette menace mondiale ne peut être contrecarrée que par l'action collective menée par les États Membres. C'est pourquoi, il y a deux semaines, nous avons adopté, à l'Assemblée générale, la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288). Elle envoie un message politique fort, proclamant que le terrorisme est inacceptable dans toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts, car il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. La Stratégie devrait maintenant être appliquée dans le plein respect des droits de l'homme. Tirons également parti de cet accomplissement pour nous mettre d'accord sur une convention globale sur le terrorisme pendant la présente session de l'Assemblée générale.

Le monde a besoin d'une ONU plus forte et plus efficace. Pour y parvenir, nous devons progresser davantage dans la réforme du Secrétariat et de la gestion. Si plusieurs mesures initiales ont été prises au cours de l'année dernière, certaines propositions fondamentales concernant la réforme ont été reportées à la soixante et unième session. Il faut les adopter et les appliquer.

Le processus de réforme de l'ONU ne sera pas complet tant que le Conseil de sécurité n'aura pas été modifié. Si nous voulons que ses décisions soient vraiment acceptées comme légitimes et valables, nous devons réformer le Conseil pour qu'il représente mieux le monde d'aujourd'hui. Cet aspect de la réforme est difficile mais essentiel. Tout en élargissant le Conseil, nous devons préserver son efficacité. C'est pourquoi il ne faut pas étendre le droit de veto. Le recours au veto devrait être limité.

L'Assemblée générale restera au cœur de l'ONU. Au cours des 12 derniers mois, en acceptant plusieurs réformes essentielles, l'Assemblée générale s'est elle-même redynamisée à de nombreux égards. Continuons à tirer pleinement parti du vaste mandat de cet organe primordial, qui représente tous les États Membres de l'ONU.

Le moment est venu de faire fond sur les réalisations accomplies par l'ONU l'année dernière et de chercher des solutions aux questions sur lesquelles nous n'avons pas pu nous entendre. Le moment est venu de prouver que l'ONU peut continuer de faire la différence, au Darfour, au Moyen-Orient ou en tout lieu où sévissent conflits, pauvreté et souffrances humaines.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Khunying Laxanachantorn Laohaphan, Chef de la délégation du Royaume de Thaïlande.

M^me^ Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Madame la Présidente, et à travers vous le Royaume de Bahreïn, de votre accession à la présidence de la soixante et

unième session de l'Assemblée générale. En tant que femme, je me félicite de votre élection et en suis très fière. Je voudrais vous assurer du plein appui de ma délégation en toutes circonstances.

Je tiens aussi à exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation au Président Jan Eliasson, votre prédécesseur, pour son travail inlassable et la détermination qu'il a mise à faire avancer le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année écoulée.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la République du Monténégro en tant que nouvel État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Je prends la parole à un moment où la Thaïlande traverse une période critique – une transition, à la suite de l'intervention militaire, vers un nécessaire processus de réforme qui renforcera notre démocratie à la fois dans sa forme et dans son contenu. En tant que pays épris de paix, nous nous réjouissons que le changement politique en Thaïlande se soit déroulé de façon pacifique. La situation dans le pays est retournée à la normale en quelques heures. Au nom du peuple thaïlandais, je tiens à remercier nos amis de leur compréhension et de leur soutien.

Grâce à la capacité d'adaptation de la société thaïlandaise, l'Assemblée générale peut être sûre que la Thaïlande sortira de cette situation avec une démocratie plus forte et plus vigoureuse. Nous assurerons un retour rapide à la démocratie dans des délais clairement définis. Une constitution provisoire sera promulguée dans les prochains jours et les forces armées seront à nouveau placées sous l'autorité de la constitution. Cette constitution provisoire donnera toutes les garanties relatives aux libertés et droits civils, sous la supervision de notre Commission nationale des droits de l'homme. Suivant cette constitution, un nouveau Gouvernement civil va de nouveau être mis en place dans les prochains jours, et nous pouvons tout à fait nous attendre à ce que l'une des premières tâches du nouveau Gouvernement soit d'abroger la loi martiale.

La réforme constitutionnelle aboutira à l'adoption d'une nouvelle constitution et à des élections générales dans un délai d'un an, voire moins. Le peuple thaïlandais espère qu'à la suite de cette réforme, les organisations indépendantes rétablies dans le cadre de la nouvelle constitution se montreront plus efficaces dans l'exercice de leur responsabilité de vérifier et surveiller le travail de la branche exécutive du Gouvernement. C'est à la fois un défi à relever et une chance à saisir.

Je tiens aussi à assurer l'Assemblée générale que la politique étrangère de la Thaïlande ne changera pas. Notre politique étrangère restera guidée par l'esprit et les principes de la Charte des Nations Unies, et nous demeurons fermement attachés aux obligations que nous avons souscrites au titre de traités et accords internationaux.

Nos partenariats vigoureux avec d'autres pays continueront de s'épanouir et d'être renforcés. La politique économique internationale de la Thaïlande, y compris les négociations commerciales multilatérales et les accords de libre-échange, suivra la même ligne. Nous allons continuer à jouer un rôle actif au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et dans le Dialogue pour la coopération en Asie. Nous continuerons aussi de promouvoir la Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao Phraya-Mékong, effort sous-régional collectif et autonome visant à accélérer l'intégration régionale, ainsi que la zone de coopération économique entre le Bangladesh, l'Inde, le Myanmar, Sri Lanka et la Thaïlande (BIMSTEC), organisation de coopération économique et sociale qui lie les deux sous-continents de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Les Membres de l'Assemblée générale peuvent donc compter sur la continuité de notre politique étrangère à tous les niveaux – bilatéral, régional et multilatéral.

Le monde d'aujourd'hui est affaibli par l'incompréhension et la peur. Nous portons des jugements l'un sur l'autre, en nous appuyant sur nos perceptions, qui se révèlent souvent erronées. Poussés par la peur, nous partons en guerre à la recherche de la paix.

Au lieu de faire la guerre, nous devrions cultiver la paix. Nous devrions apprendre à nous respecter mutuellement, en commençant au sein de nos propres familles, de nos communautés et de nos lieux de travail, pour ensuite étendre cette approche à d'autres sociétés et aux personnes de races, de religions ou de croyances différentes des nôtres. Nous devons commencer par nous-mêmes et élargir notre cercle d'amitié et de paix, et faire tout notre possible pour propager le message de paix parmi les nations et dans le monde entier.

À cet égard, la Thaïlande salue les différentes initiatives visant à surmonter les différences entre les

cultures et les civilisations. Nous sommes des partisans enthousiastes de l'Alliance des civilisations et de la Conférence sur la coopération œcuménique pour la paix. Nous appelons au renforcement et à la promotion des initiatives de ce type afin de favoriser la paix et réduire les risques de conflit armé.

Chaque année, l'ONU consacre plus de 70 % de son budget annuel de 10 milliards de dollars au maintien de la paix et à d'autres opérations de terrain. Cette proportion ne pourra être réduite que si l'ONU se consacre davantage à la création d'une culture de la prévention. La prévention est, à long terme, moins coûteuse que les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il est particulièrement encourageant que deux nouveaux organes importants aient été créés pour aider à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention des conflits.

La Commission de consolidation de la paix est censée permettre aux pays sortant de conflits de se redresser et de maintenir une paix durable. Le Conseil des droits de l'homme permet d'espérer qu'on puisse promouvoir une culture des droits de l'homme pour tous. Il devrait aider à empêcher que des situations de violation des droits de l'homme ne se détériorent et n'évoluent vers des affrontements armés. La réussite du Conseil sera mesurée non pas à l'aune du nombre de résolutions qu'il aura adoptées mais en fonction de son incidence réelle sur le terrain.

L'un des moyens les plus efficaces de prévenir les conflits armés est d'assurer le développement. La Thaïlande juge très encourageant que le thème retenu pour le débat général de cette année, « Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement », fasse écho à la nécessité pressante d'atteindre les objectifs de développement en prenant fermement appui sur un partenariat mondial. Les pays développés doivent honorer leurs engagements, notamment en matière d'aide publique au développement, envers les pays en développement et les pays les moins avancés.

Néanmoins, le développement durable ne se limite pas à l'aide mais concerne aussi le commerce et les débouchés. Il ne faut pas priver les pays en développement de la possibilité de se sortir de la pauvreté par les échanges commerciaux. La suspension du Cycle de Doha a porté un rude coup aux espoirs de voir naître un véritable partenariat entre le monde développé et le monde en développement. Un partenariat mondial pour le développement doit assurer des conditions qui permettent à la fois aux pauvres et aux riches de finir gagnants. Nous devons redoubler d'efforts pour faire en sorte que le développement ne se retrouve pas victime d'intérêts nationaux.

Un partenariat mondial ne se limite pas non plus aux relations entre États. Le travail de l'ONU ne pourra produire des résultats optimaux que s'il prend en compte les voix de simples citoyens. L'Organisation doit rendre possible un partenariat mondial pour le développement et doit pour cela poursuivre des échanges avec des partenaires à tous les niveaux. À cet égard, la Thaïlande salue le travail du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et l'encourage à poursuivre son œuvre en aidant les pays en développement, notamment africains, à parvenir au développement durable. Nous remercions aussi le Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir étudié la possibilité de faire participer la société civile et le secteur privé aux travaux de l'ONU. Ma délégation espère que d'autres travaux seront menés en ce sens au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Comme le Secrétaire général l'a signalé dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale cette année, l'ONU représente à la fois un réseau de compétences spécialisées et une source de moyens opérationnels. Pour tirer le meilleur parti possible de ce potentiel, il est urgent de réformer le Secrétariat de l'ONU. Les débats sur la réforme du Secrétariat et de la gestion occupent une large part de notre temps depuis le Sommet mondial. J'encourage les États Membres à coopérer étroitement à la réalisation de l'objectif commun qui est de veiller à ce que notre Organisation serve les populations partout dans le monde, de la façon la plus transparente et efficace qui soit.

Pour permettre à l'ONU de donner le meilleur d'elle-même en tant que réseau de compétences spécialisées, nous devons aussi veiller à ce que le travail mené par l'ONU au Siège et sur le terrain soit cohérent et bien coordonné. À cet égard, la Thaïlande attend avec beaucoup d'enthousiasme de pouvoir étudier le rapport et les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Nous devons veiller à ce que les efforts déployés aux niveaux national, régional et international soient coordonnés et adaptés aux besoins sur le terrain. Les travaux des commissions et organisations régionales devraient compléter les activités que l'ONU mène depuis le Siège de manière à produire le plus grand nombre de synergies possible.

L'année 2005 aura été l'année des projets et des engagements. Rassemblés lors du Sommet mondial, nos dirigeants ont exposé leur conception d'un monde meilleur, fondé sur un multilatéralisme authentique et sur une ONU plus performante. Nous avons passé la plus grande partie de l'année 2006 à peaufiner les engagements pris par nos dirigeants. Outre la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, une autre initiative positive prise cette année par l'Assemblée générale aura été l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288), qui témoigne des résultats que l'on peut obtenir grâce à la volonté politique. La Thaïlande encourage tous les États Membres à faire preuve d'une volonté politique encore plus grande pour conclure au plus vite une convention générale sur la lutte contre le terrorisme.

En outre, on n'insistera jamais assez sur l'importance de la prévention dans la lutte contre le terrorisme. Il est incontestable que les causes de la marginalisation et de l'extrémisme, notamment et surtout l'absence de développement, exigent, au niveau mondial, une attention prioritaire et des remèdes appropriés.

En juin dernier, l'Assemblée générale a adopté une Déclaration politique (résolution 60/262) énergique dans le prolongement de la Déclaration d'engagement de 2001 sur le VIH/sida, en vue de donner un formidable coup d'accélérateur aux efforts que nous déployons aux fins d'universaliser l'accès à de vastes programmes de prévention, de soins, de traitement et d'appui à l'horizon 2010. Parce que le sida a fait plus de 25 millions de morts et 15 millions d'orphelins depuis que les premiers cas ont été recensés il y a 25 ans, et parce que près de 40 millions de personnes vivent avec le VIH/sida dans le monde, les États Membres sont tenus de prendre ces engagements au sérieux et de les traduire en mesures concrètes au niveau national.

Malgré tout ce qui a été accompli depuis le Sommet mondial, nous n'en sommes qu'au début. Il reste encore énormément à faire. L'année 2007 sera l'année de l'action et de la mise en œuvre. Lorsque l'ONU a été fondée il y 60 ans, nos précurseurs aspiraient à ce que les peuples du monde vivent dans la liberté et la dignité, à l'abri du besoin et de la peur. Aujourd'hui encore, l'ONU s'évertue à atteindre ce noble objectif. Maintenir la paix et la sécurité, favoriser le développement et promouvoir et défendre les droits des peuples partout dans le monde n'est pas la responsabilité d'une seule nation en particulier; c'est notre devoir à tous. Nous devons tous concourir au changement. Nous devons tous être des instruments de la paix.

Enfin, je ne saurais terminer ma déclaration sans rendre hommage au Secrétaire général, Kofi Annan, pour l'opiniâtreté et le dévouement avec lesquels il a, 10 années durant, assumé les fonctions les plus difficiles au monde. Je le félicite également d'avoir consacré toute sa carrière au service de l'humanité. Il sera extrêmement difficile de lui succéder. Quiconque sera élu à sa suite aura un programme plus que chargé, puisqu'il lui faudra veiller au bon fonctionnement du multilatéralisme et au bien-fondé de l'ONU.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui comprend le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam, a entériné et soutient la candidature de M. Surakiart Sathirathai, de la Thaïlande, pour succéder au Secrétaire général Kofi Annan. Le long parcours de M. Surakiart dans l'administration, le monde des affaires et le milieu universitaire profiterait grandement aux travaux de l'Organisation. Issu d'un pays en développement, M. Surakiart pourrait rapprocher le Nord et le Sud et être la voix de la modération au sein de la communauté internationale. Outre qu'il est un candidat asiatique, M. Surakiart possède d'immenses qualités personnelles. S'il est élu, son expérience pourrait être très utile pour la suite des activités de l'ONU dans ces temps difficiles qui nous attendent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Philip Sealy, qui dirige la délégation de la République de Trinité-et-Tobago.

M. Sealy (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un véritable honneur que de vous adresser, Madame, les sincères félicitations du Gouvernement et du peuple trinidadiens pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Le fait que vous soyez la troisième femme élue à ces hautes fonctions revêt une signification particulière et mérite d'être salué comme il se doit. La Trinité-et-Tobago est convaincue que votre longue carrière dans la diplomatie multilatérale et votre connaissance du droit international vous mettent dans une position idoine pour conduire les activités de l'Assemblée sur la voie du succès.

Nous profitons également de l'occasion pour féliciter la République du Monténégro d'être devenue le 192e Membre de l'ONU et pour souhaiter à son peuple et à son Gouvernement paix, stabilité et prospérité.

Nous voudrions par ailleurs saluer la direction perspicace et fructueuse du Président de l'Assemblée générale à sa soixantième session, M. Jan Eliasson, de la Suède, qui a su s'acquitter avec efficacité, impartialité et dextérité des tâches que lui avaient confiées les dirigeants de nos pays lors du Sommet mondial de 2005, puisqu'il nous a permis de contourner les obstacles qui remettaient gravement en cause les méthodes de travail de l'Assemblée. Ses efforts ont également permis à la communauté internationale de créer, dans le cadre de la réforme actuelle de l'ONU, deux nouvelles institutions internationales d'une importance capitale : le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix.

La Trinité-et-Tobago espère que le Conseil des droits de l'homme saura défendre et promouvoir les droits de l'homme partout dans le monde, dénonçant sans peur et sans complaisance les violations flagrantes des droits de l'homme et s'efforçant, par le dialogue et la coopération, de faire respecter les normes internationales relatives aux droits et libertés fondamentaux et universels.

Pour qu'aboutissent les efforts de rétablissement de la paix et de retour à la normale, il est indispensable d'aider les pays qui se relèvent d'un conflit à passer de la phase du redressement à celle du développement durable. C'est pourquoi la Trinité-et-Tobago juge indispensable le rôle dont la Commission de consolidation de la paix devra s'acquitter dans les pays traumatisés par plusieurs années de luttes internes.

S. E. M. Kofi Annan est un très grand ami de la Trinité-et-Tobago, et, surtout, de Tobago. C'est donc avec des sentiments contradictoires que nous lui disons adieu à la présente session. Tout au long de ses mandats, il a su, malgré son attitude effacée, tenir la barre du vaisseau qu'est notre Organisation avec beaucoup de compétence et de clairvoyance, et lui faire traverser sans encombre les périodes les plus agitées de son histoire. Il s'est posé en champion de principes, en porte-parole de la justice internationale et en fervent apôtre de tout ce que représente l'Organisation et de tout ce à quoi tous nos pays adhèrent. Son œuvre, qui restera dans l'histoire, est considérable. Pour nous, il suffit qu'il ait perpétué l'idéal de l'ONU dans ces moments difficiles.

Au XXIe siècle, le rôle du Secrétaire général ne se limite plus à celui de chef de l'administration, aussi pesant soit-il. Il suppose également une connaissance approfondie des dynamiques qui régissent les relations entre les États. La Trinité-et-Tobago espère donc qu'au moment où l'Assemblée générale devra élire un successeur à Kofi Annan, le Conseil de sécurité nous recommandera quelqu'un qui soit reconnu pour son grand talent de diplomate et pour ses aptitudes à diriger, quelqu'un qui soit capable d'entretenir d'excellentes relations de travail avec tous les États Membres et qui bénéficie de la confiance des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de manière que l'Organisation puisse prendre, dans l'urgence, les mesures décisives et opportunes qui s'imposent.

Cela dit, le Secrétaire général ne peut s'acquitter pleinement de ses fonctions sans le solide soutien de la communauté internationale. Il est donc vital que le processus à l'issue duquel un candidat sera nommé Secrétaire général soit sans exclusive, le plus transparent possible et conforme aux principes et procédures énoncés dans la Charte.

La communauté internationale est toujours aux prises avec l'absence de solutions réalistes et concrètes à de nombreux problèmes mondiaux de longue date. Une paix juste et durable au Moyen-Orient nous échappe toujours, et la situation humanitaire du peuple palestinien continue de s'aggraver quotidiennement vu l'étranglement économique et financier imposé à son économie après l'accession au pouvoir par des moyens démocratiques de l'organisation politique de son choix. Nous demandons instamment aux principaux partis politiques des territoires palestiniens de trouver un terrain d'entente qui satisfasse aux aspirations du peuple palestinien, lequel attend depuis des générations le moment d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

La paix et la sécurité au Moyen-Orient sont menacées également par des conflits plus récents. L'emploi disproportionné de la force contre la menace présente, comme dans les cas récents de Gaza et du Liban, a également eu pour conséquence d'augmenter les souffrances des populations civiles concernées et de détruire les infrastructures nationales essentielles, et n'a servi qu'à accroître l'amertume et la haine au sein

de ces populations et à inspirer le recours à l'extrémisme.

La Trinité-et-Tobago voit également avec une inquiétude croissante se détériorer la situation humanitaire dans la région du Darfour (Soudan) et appelle la communauté internationale à exercer la responsabilité qui lui incombe de protéger le peuple du Darfour. La communauté internationale a l'obligation juridique et morale d'agir dans les cas de violations des droits de l'homme les plus flagrants tels que celui-ci. Il nous appartient de prendre immédiatement des mesures pour instaurer la sécurité et soulager la souffrance de la population du Darfour. Nous devons également traduire devant la Cour pénale internationale (CPI) ceux qui sont responsables des crimes contre l'humanité commis au Darfour.

La Trinité-et-Tobago demande instamment au Gouvernement de Khartoum d'accepter la présence de la force de maintien de la paix mandatée par l'Organisation des Nations Unies, qui renforcerait la capacité de surveillance de l'Accord de paix pour le Darfour. Cette force pourrait également fournir la sécurité nécessaire aux centaines de milliers de personnes déplacées qui vivent dans des camps de fortune et au retour des réfugiés du Tchad voisin, et faciliterait la fourniture de l'aide humanitaire.

Sur un autre front, la Trinité-et-Tobago applaudit aux efforts déployés par la Cour pénale internationale et accueille avec satisfaction les progrès réalisés pour traduire en justice les auteurs des crimes odieux commis contre les populations de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo. La Trinité-et-Tobago considère que l'adhésion universelle à la CPI fait partie intégrante du renforcement de la primauté du droit dans la conduite des relations internationales, et est un nouveau pilier de la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous demandons à nouveau instamment aux États Membres de l'Organisation qui ne sont pas encore parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale d'envisager d'adhérer à cet instrument dès que possible.

Le bien-être des peuples dans le monde est menacé non seulement par les violations du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme, mais également par les actes de terrorisme individuels et collectifs que le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago condamne résolument. Nous espérons en fait que l'adoption récente par l'Assemblée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288) aboutira à l'adoption d'une démarche globale et complète pour lutter contre un phénomène qui menace la paix et la sécurité intérieure des États dans pratiquement toutes les régions du monde. Nous espérons aussi sincèrement que cet organe achèvera prochainement ses délibérations sur une convention générale sur le terrorisme international qui fournirait un cadre juridique pour lutter contre ce fléau, qui soit acceptable pour tous les pays.

Cela est devenu une sorte de cliché que de dire qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité dans le monde sans développement et, réciproquement, de développement sans sécurité. C'est donc avec une certaine préoccupation que nous avons assisté à la quasi-relégation à un statut secondaire de la dimension développement du programme international lors du Sommet sur les suites données à la Déclaration du Millénaire. Nous nous sommes sentis quelque peu soulagés lorsque, après des négociations longues et ardues, nous avons pu nous entendre sur une résolution relative au développement (résolution 60/265) qui cherchait – sur la base d'un partenariat mondial, entre autres choses – à concrétiser et appliquer les engagements pris en matière de développement aux principaux sommets consacrés aux questions économiques et sociales et aux questions connexes.

Cette résolution demandait également que les mécanismes de contrôle et de suivi soient utilisés pour garantir que ces engagements soient appliqués par les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. La Trinité-et-Tobago espère que les engagements concernant la réalisation des objectifs internationaux de développement énoncés dans cette résolution seront honorés et ne feront pas l'objet d'une renégociation à la prochaine conférence d'examen.

La paix et la sécurité internationales sont également menacées par le fait que la communauté internationale est incapable de réaliser les changements structurels nécessaires dans les domaines des échanges commerciaux internationaux et des relations économiques et financières. Comme la plupart des pays en développement, la Trinité-et-Tobago n'est que trop consciente des déséquilibres importants qui ont des conséquences négatives sur les économies des pays en développement. La suspension actuelle du Cycle de négociations de Doha pour le développement et le retard accumulé dans la reprise de ces négociations nous préoccupent par conséquent particulièrement du

fait que notre économie est tournée vers l'extérieur et que le principe absolument fondamental de notre politique commerciale est lié à un accès accru aux marchés pour l'exportation de nos biens et services.

La Trinité-et-Tobago se joint par conséquent aux autres petites économies vulnérables pour demander la création d'un processus qui accélèrerait la reprise des négociations, tout en veillant à ce que la dimension développement reçoive un traitement adéquat. Il est essentiel que les règles commerciales internationales soient renforcées de manière à reconnaître la nécessité d'accorder aux petites économies vulnérables un traitement qui prenne en considération leurs conditions particulières et leur permette de participer aux échanges commerciaux internationaux dans la mesure de leurs capacités nationales.

Au moment même où nos économies nationales sont aux prises avec les déséquilibres systémiques du système commercial international, la Trinité-et-Tobago, comme de nombreux autres pays caribéens, se heurte à des problèmes sociaux qui ont des incidences au niveau mondial. Un de ces problèmes prend la forme d'un recours croissant à la violence armée de nos jeunes et d'autres individus se livrant au commerce infâme des stupéfiants. Les pays de la région des Caraïbes ne sont pas producteurs d'armes légères, cependant ces armes sont de plus en plus visibles dans nos sociétés et sont responsables de l'augmentation du nombre de morts résultant de la commission de nombreux crimes graves.

Une grande partie du commerce illicite des armes à feu et des activités connexes dans notre région des Caraïbes est liée au trafic de stupéfiants. Cependant la coopération internationale qui est essentielle pour nous aider à endiguer le flux de drogues illicites passant par nos pays – déjà reconnus comme principaux États de transit – n'est pas facile à obtenir de la part de nos partenaires de développement. La Trinité-et-Tobago demande donc instamment à la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires pour renforcer les efforts régionaux des Caraïbes visant à barrer la route aux cargaisons de stupéfiants et à mettre fin au flux des armes à feu illicites qui ont une incidence négative et profonde sur la sécurité et le développement de la région.

Il est un fait établi que le niveau de vie suggéré par les indicateurs économiques positifs est sans importance si la sécurité fondamentale et le sentiment de bien-être de la personne sont menacés. De même, le fait que la communauté internationale n'ait pu s'entendre, au début de l'année, lors de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, sur les mesures supplémentaires à prendre pour appliquer plus avant le Programme d'action de 2001 a été une source de déception pour la Trinité-et-Tobago. Nous sommes cependant encouragés par le fait qu'il semblerait que la communauté internationale commence à convenir de l'utilité d'un instrument juridiquement contraignant pour régir le commerce international des armes.

Par conséquent, la Trinité-et-Tobago souscrit fermement à l'appel lancé par certains États en faveur de la conclusion d'un tel instrument. Nous considérons également qu'il est impératif, en attendant que ce traité se concrétise, que les principaux producteurs et exportateurs d'armes légères mettent en place des contrôles complets à l'exportation afin de veiller à ce que ces armes ne soient pas détournées au profit du commerce illicite.

La démarche de la Trinité-et-Tobago en matière de développement est axée principalement sur l'amélioration du niveau de vie et sur le renforcement du sentiment de bien-être de la personne. Ainsi, alors même que nous nous attaquons aux grands problèmes de dimension mondiale, nous ne devons pas oublier ceux d'entre nous qui affrontent des problèmes plus aigus pour réaliser pleinement leurs capacités. La communauté internationale est devenue récemment plus sensible aux difficultés rencontrées dans presque tous les domaines d'activité par les personnes handicapées; d'ailleurs, pendant la soixantième session de l'Assemblée générale, nous avons négocié un projet de convention internationale pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées. La Trinité-et-Tobago s'est associée à l'adoption par consensus du texte négocié final, et attend avec impatience qu'il soit officiellement adopté par l'Assemblée et ultérieurement ouvert à la signature. Nous avons entre-temps conçu une politique nationale, que nous sommes en train d'appliquer, en faveur des personnes handicapées.

Un autre domaine qui exige que la communauté internationale prenne des mesures opportunes et décisives est celui de l'environnement. Notre planète continue aujourd'hui d'être ravagée par l'adoption de schémas de production et de consommation qui menacent sérieusement notre viabilité et qui donnent naissance à des phénomènes dont la gestion absorbe les

énergies et les ressources qui suffisent déjà à peine à faire face aux besoins, notamment, des petits États insulaires en développement. Les problèmes que des phénomènes comme les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers posent à ces pays, ainsi que les efforts et les ressources nécessaires pour leur permettre de se relever des conséquences négatives des conditions météorologiques saisonnières, ajoutent une autre dimension aux problèmes qu'ils affrontent déjà dans le domaine du développement économique et social.

La Trinité-et-Tobago en appelle au même esprit de partenariat de la part de la communauté internationale pour travailler à la mise en œuvre intégrale de la Stratégie de Maurice, qui forme le cadre du développement collectif de ce groupement vulnérable.

Face à ces défis considérables, les États riverains des Caraïbes sont exposés à la menace constante d'un accident de mer résultant de l'expédition de matières dangereuses – notamment radioactives – transitant par la mer des Caraïbes. Cela pourrait entraîner une catastrophe écologique pour tous les pays de la côte caribéenne, mais surtout menacer le bien-être et la survie économiques des nombreux petits États insulaires en développement des Caraïbes qui dépendent de ce fragile écosystème.

La Trinité-et-Tobago estime que l'approche de gestion intégrée de l'Initiative pour la mer des Caraïbes, récemment élaborée, sera essentielle pour atteindre les objectifs de développement des États membres des Caraïbes et profite donc de cette occasion pour demander l'appui de tous les États Membres de l'ONU en faveur de cette initiative dont le but est d'assurer que la mer des Caraïbes soit reconnue par l'ONU comme zone spéciale dans le contexte du développement durable.

La Trinité-et-Tobago est favorable à l'établissement de partenariats dans tous les domaines des échanges internationaux, que ce soit pour le développement durable, la paix et la sécurité, les droits de l'homme ou encore l'aide humanitaire. Cette position est l'expression d'une foi profonde dans le multilatéralisme, qui reconnaît les avantages de l'action collective et la responsabilité qui incombe à chaque pays d'apporter son aide lorsqu'il est en mesure de le faire et dans la limite de ses moyens. Cette façon de voir sous-tend les mesures prises par la Trinité-et-Tobago en ce qui concerne la fourniture d'une assistance économique et humanitaire, dans le cadre institutionnel mais aussi directement, aux pays de notre région et à d'autres plus éloignés.

C'est dans ce contexte que la Trinité-et-Tobago offre son plein appui au développement économique et social de la République d'Haïti dans le contexte de son retour à la gouvernance constitutionnelle, qui lui a permis d'être de nouveau admise au sein du Conseil de la Communauté des Caraïbes, et appelle au déblocage de tous les fonds qui ont déjà été promis par les donateurs. L'histoire d'Haïti revêt une signification particulière dans la lutte pour l'indépendance au sein des Caraïbes. Elle est par ailleurs liée à d'autres évolutions historiques plus internationales, comme l'abolition de la traite atlantique des esclaves, dont on célèbrera le 200ème anniversaire en 2007. La traite des esclaves a eu des effets à long terme sur le développement économique et social de certaines parties de l'Afrique, effets qui se font encore ressentir aujourd'hui.

Nous n'avons pas non plus été épargnés par les conséquences de la traite des esclaves, dans les Caraïbes, et nous sommes d'avis que la communauté internationale, si elle doit marquer cette occasion, ne doit pas se contenter de rappeler les atrocités commises durant cette période sombre de notre histoire. La Trinité-et-Tobago s'associe donc à l'appel lancé par les pays de la diaspora africaine des Caraïbes et d'ailleurs pour que l'ONU commémore en 2007 l'abolition de la traite atlantique des esclaves.

Les Nations Unies doivent jouer un rôle central dans tout règlement des problèmes auxquels la communauté internationale a aujourd'hui à faire face dans le monde. C'est seulement avec une ONU forte, pourvue par ses États Membres des ressources nécessaires et armée de la volonté politique nécessaire, que nous serons en mesure d'aborder ces problèmes et de garantir à cette génération et à celles qui suivront une vie digne et libérée de la dégradation quotidienne de l'esprit humain. Nous voulons vivre dans la paix et la sécurité, protégés des ravages de la guerre, dans de bonnes conditions économiques et sociales et à l'abri de la pauvreté, de l'illettrisme, de la faim et de la maladie.

Ce moment historique demande des initiatives audacieuses de la part de la Présidente de l'Assemblée générale qui, en tandem avec le nouveau Secrétaire général, est appelée à donner l'inspiration, le courage et la force de conviction nécessaires pour que

l'Organisation des Nations Unies soit en mesure de relever les multiples défis auxquels elle doit faire face dans le monde d'aujourd'hui. Nous sommes convaincus qu'ils seront tous deux à la hauteur de la tâche.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Giovanni Lajolo, Président du gouvernorat de l'État de la Cité du Vatican du Saint-Siège.

M^gr^ Lajolo (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Il n'y pas si longtemps, il semblait que notre monde devenait, trop vite pour que nous puissions contrôler le mouvement, un village mondial unique. La réalité d'aujourd'hui, par contraste, paraît de plus en plus fragmentée. Nos efforts pour surmonter les divisions et harmoniser les différences ont été jusqu'à présent hésitants. Comme l'a tragiquement démontré l'affrontement entre Israël et le Hezbollah, ce n'est pas tant le manque d'expérience et de ressources en matière de rétablissement et de maintien de la paix qui cause la souffrance et la mort des non-combattants. Le problème, fondamentalement, est qu'il est difficile de dégager une volonté politique suivie au sein de la communauté internationale.

Dans l'histoire de la tour de Babel, le monde ancien nous donne une image de l'état de division qui nous caractérise aujourd'hui. La confusion des langues à Babel est le symbole des divisions, incompréhensions et hostilités qui sont le fruit non de la nature, mais de l'orgueil humain. Aujourd'hui, cette même attitude fondamentalement négative a fait naître un nouveau barbarisme qui menace la paix mondiale. Les terroristes et leurs diverses organisations en sont la version contemporaine, lorsqu'ils rejettent les meilleurs acquis de notre civilisation. Dans un ordre tout autre, on ne peut nier que les superpuissances, les puissances régionales, les puissances montantes et les peuples opprimés cèdent, eux aussi, parfois à la tentation de croire, contre toutes les évidences historiques, que seule la force peut mener à un bon ordonnancement des choses entre les peuples et les nations.

L'idéologie du pouvoir peut aller jusqu'à voir dans le fait de posséder des armes nucléaires un motif de fierté nationale, et elle n'exclut pas l'éventualité funeste d'utiliser de telles armes contre ses adversaires. Pendant ce temps, la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires semble dans l'impasse, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit encore être ratifié par certains pays pour entrer en vigueur.

Notre Organisation a été fondée sur une interprétation très différente des affaires humaines. La paix ne peut être obtenue que par des entreprises communes visant à garantir à tous une vie décente et digne. En raison de l'affrontement Est-Ouest, les Nations Unies n'ont pu assurer, par le passé, qu'une paix bien pauvre.

Récemment, les propositions du Secrétaire général ont mis l'Organisation sur la voie de la réforme; ses objectifs ambitieux ne seront toutefois atteints qu'en allant au-delà des limites étroites qu'impose la primauté des intérêts nationaux, de façon que nous puissions nous ouvrir à la vision d'un monde à la fois réconcilié et fondé sur la solidarité. Dans cet esprit, le Saint-Siège conserve sa confiance à l'ONU et appuie la réforme en cours dans les domaines de la consolidation de la paix, du développement et des droits de l'homme. Dans le même esprit, le Saint-Siège salue la décision de créer la Commission de consolidation de la paix.

Trop souvent, les instances internationales agissent – si tant est qu'elles le font – seulement lorsque la guerre a été déclenchée ou que des populations innocentes sont depuis longtemps prises pour cibles. Quand les droits de groupes entiers d'individus sont violés – on peut citer des exemples graves en Europe, en Asie et en Afrique – ou que ces individus ne sont pas protégés par leur propre gouvernement, il est parfaitement approprié et juste que l'Organisation intervienne à temps et par les moyens qui conviennent pour rétablir la justice. La manière dont on répondra au besoin d'améliorer le système d'intervention humanitaire en cas de catastrophe due à un conflit, une guerre civile ou des affrontements ethniques constituera un test important pour le programme de réforme de l'ONU.

Renforcer la capacité de notre Organisation de prévoir les conflits, de les résoudre par la négociation ou de les transformer en simples litiges avant qu'il ne soit fait usage de la force est par conséquent un objectif de première importance dans le renouveau de l'Organisation. À cet égard, j'ai le regret de dire que la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en date du 11 août 2006, en soi un bon texte, aurait pu être adoptée telle quelle un mois plus tôt. S'il avait été donné suite aux appels répétés de beaucoup, dont le Pape Benoît XVI, en faveur d'une cessation immédiate

des violences, le massacre de milliers de civils et de nombreux jeunes soldats, le déplacement de peuples entiers et les destructions aveugles à grande échelle auraient pu être évités. En même temps, aucun des objectifs mis en avant par certains gouvernements pour justifier la poursuite des hostilités au Liban n'a en fait été atteint.

L'histoire nous a montré, qu'en raison du manque de capacités d'intervention et de l'absence de volonté commune, des millions de personnes ont trouvé la mort dans des conflits inutiles – *inutili stragi* –, c'est-à-dire de « vains massacres », pour reprendre l'expression célèbre de Benoît XV, qui était Pape durant la Première Guerre mondiale. L'appel lancé par le regretté Pape Paul VI dans cette Salle le 4 octobre 1965, « Jamais plus la guerre », résonne aujourd'hui comme une accusation dans la conscience collective de l'humanité.

Le plus sûr moyen d'empêcher la guerre est de s'attaquer à ses causes. Il ne faut pas oublier qu'à l'origine de la guerre, l'on trouve généralement des griefs sérieux et bien réels : les injustices endurées, le déni des droits de l'homme et l'absence d'État de droit, les aspirations légitimes contrariées, et l'exploitation d'une multitude d'individus désespérés qui ne voit aucune véritable possibilité d'améliorer leur sort par des moyens pacifiques. Comment pouvons-nous ne pas être émus par les images d'exilés et de réfugiés innombrables vivant dans des camps dans des conditions qui ne sont pas dignes de l'être humain, ou par ces groupes désespérés, qui, en quête d'un avenir moins misérable pour eux-mêmes et pour leurs enfants, vont jusqu'à affronter les risques de l'émigration illégale? Et que dire des millions de personnes opprimées par la misère et la faim et exposées aux épidémies mortelles, qui continuent d'implorer notre sens de l'humanité? Cela aussi ce sont des obstacles à notre désir de paix.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la reprise du dernier cycle commercial de l'Organisation mondiale du commerce promettent le progrès économique, la réduction de la pauvreté, le recul du terrorisme et une plus grande harmonie sociale. Bâtir la paix de demain exige que justice soit faite aujourd'hui.

Comme le développement, la protection des droits de l'homme est un pilier fondamental dans l'édifice de la paix mondiale, car la paix n'existe que lorsque les êtres humains jouissent sans obstacle des droits que Dieu leur a donnés. Le Saint-Siège espère que le Conseil des droits de l'homme, récemment créé, renforcera la jouissance de ces droits pour tous les peuples et pour tous les citoyens de toutes les nations. La diversité des cultures fait que l'accent mis sur les droits de l'homme et leur mise en œuvre ne sont pas partout les mêmes, mais la nature humaine, qui en est le fondement et est commune à l'ensemble de la société humaine, ne permet à aucun droit humain fondamental d'être éclipsé par d'autres droits ou subordonné à eux.

Chaque gouvernement doit clairement comprendre que les violations des droits fondamentaux de la personne ne peuvent échapper à la surveillance de la communauté internationale sous prétexte de l'inviolabilité des affaires intérieures d'un État.

En ce qui concerne les droits fondamentaux, je voudrais attirer l'attention sur trois droits élémentaires.

J'évoquerai premièrement le droit à la vie. La reconnaissance croissante du caractère sacré de la vie, qui voit également le rejet croissant de la peine de mort, doit s'accompagner d'une protection totale de la vie humaine précisément au moment où elle est la plus faible, c'est-à-dire à ses premiers balbutiements et à son crépuscule naturel. Deuxièmement, le respect de la liberté religieuse signifie le respect de la relation intime entre le croyant et Dieu, aussi bien dans ses aspects sociaux qu'individuels. En fait, il n'y a rien de plus sacré. Troisièmement, il y a le droit à la liberté de pensée et d'expression, y compris la liberté d'avoir des opinions sans pression extérieure et d'échanger des idées et des informations et la liberté de la presse qui l'accompagne. Le respect de ce droit est indispensable à l'épanouissement de chacun, au respect des cultures et au progrès de la science. Il nous faut reconnaître toutefois que les droits fondamentaux, et en particulier les trois que je viens de mentionner, ne sont pas tous protégés comme il le faudrait dans tous les pays, et que dans un bon nombre, ils sont ouvertement bafoués, même dans des États qui siègent au Conseil des droits de l'homme.

Bien que dans certains cas, la religion continue d'être exploitée cyniquement à des fins politiques, ma délégation a la ferme conviction que lorsqu'elle est la plus pure, la plus vraie et la plus authentique, la religion est une force vitale pour l'harmonie et la paix entre les peuples. Elle sollicite les aspects les plus nobles de la nature humaine. Elle referme les blessures aussi bien physiques que psychologiques de la guerre. Elle offre un sanctuaire aux réfugiés et l'hospitalité aux

migrants. Elle tisse des liens de solidarité qui dépassent toutes les formes de méfiance, et grâce au pardon, elle apporte la stabilité aux sociétés autrefois divisées.

Il y a 20 ans, le regretté Pape Jean-Paul II a rassemblé les dirigeants religieux du monde entier pour prier et témoigner en faveur de la paix. Ce témoignage a été renouvelé en 1993 lors de la guerre en Bosnie et en 2002 après les monstrueux attentats terroristes du 11 septembre commis à New York et à Washington. Plus récemment, le 23 juillet dernier, devant la propagation de la guerre au Liban, le Pape Benoît XVI a invité les chrétiens et tous les croyants à s'unir à lui pour une journée de prière et de pénitence et pour demander à Dieu que la paix règne en Terre Sainte et au Moyen-Orient.

Ces 20 dernières années, les dirigeants et les fidèles des diverses religions du monde se sont montrés à maintes reprises prêts à dialoguer et à promouvoir l'harmonie entre les peuples.

Le mercredi 20 septembre dernier, le Pape Benoît XVI a réitéré son soutien sans équivoque au dialogue entre les religions et les cultures et il a formé l'espoir que les paroles qu'il a prononcées à l'Université de Ratisbonne servent à engager et encourager un dialogue positif et autocritique, à la fois entre les religions et entre la raison moderne et la foi des chrétiens. Le Pape, comme on le sait, a été attristé de voir que certains passages de son allocution magistrale avaient pu être mal interprétés. Son intention véritable était d'expliquer que ce n'est pas la religion et la violence qui vont ensemble, mais la religion et la raison, et ce, dans le contexte d'une vision critique d'une société qui cherche à exclure Dieu de la vie publique. Il y a deux jours, alors qu'il recevait les ambassadeurs des pays de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) accréditée auprès du Saint-Siège, il a ajouté : « Les leçons du passé … doivent nous aider à chercher les voies de la réconciliation, afin de vivre dans le respect de l'identité et de la liberté de chacun, et de parvenir à une coopération fructueuse au service de l'humanité tout entière… Le respect et le dialogue exigent la réciprocité dans tous les domaines, en particulier dans celui des libertés fondamentales, et plus précisément encore des libertés religieuses. »

Si, d'une part, la violence à motivation religieuse, quelle qu'en soit la raison, doit être clairement et radicalement rejetée, il faut, d'autre part, insister sur le fait que la vie politique ne saurait ignorer la contribution de la vision religieuse au monde et à l'humanité. En fait, comme le Pape l'a affirmé, si la raison devenait sourde au divin et reléguait la religion au rang des sous-cultures, des réactions violentes s'ensuivraient automatiquement et les réactions de violence sont toujours une falsification de la religion vraie.

Il incombe à toutes les parties concernées, à la société civile ainsi qu'aux États, de promouvoir la liberté religieuse et une tolérance sociale raisonnable afin de désarmer les extrémistes avant même que leur haine de la vie et de la liberté ne puisse commencer à corrompre les autres. On contribuerait ainsi grandement à la paix entre les peuples, car la paix ne peut naître que dans le cœur des êtres humains.

C'est sur ce souhait sincère que j'ai l'honneur de vous transmettre, Madame la Présidente, ainsi qu'aux peuples qui sont représentés ici, les salutations cordiales de Sa Sainteté le Pape Benoît XVI. Il prie pour que les travaux de l'Assemblée générale bénéficient de la bénédiction du Tout-Puissant.

Programme de travail

La Présidente (*parle en anglais*) : J'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/61/4, qui contient le programme de travail de l'Assemblée et le calendrier des réunions plénières pour la période allant de septembre à décembre 2006, et qui est en train d'être distribué à chaque délégation. J'informe les Membres que les listes d'orateurs pour les points figurant dans le document A/INF/61/4 sont ouvertes.

En outre, je voudrais annoncer les activités suivantes : la Conférence des Nations Unies de 2006 pour les annonces de contributions aux activités de développement se tiendra le mercredi 15 novembre 2006, le matin, dans la salle du Conseil économique et social. La Conférence pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial se tiendra l'après-midi du même jour, le mercredi 15 novembre 2006, également dans la salle du Conseil économique et social. Les annonces de contributions volontaires aux programmes de 2007 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient se feront dans la matinée du lundi 4 décembre 2006 dans la salle du Conseil de tutelle. Les Membres voudront bien consulter le Journal pour plus de détails sur ces activités.

La séance est levée à 13 h 40.